



Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 45 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social pour 2007**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	5
II. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED	9
III. Débat de haut niveau.	11
A. Débat thématique : « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables »	14
B. Examen ministériel annuel du thème intitulé « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »	15
C. Déclaration ministérielle faite à l'issue du débat de haut niveau, présenté par le Président du Conseil sur la base de consultations officielles.	21

* A/62/150.

** Le présent rapport est une version préliminaire des sections du rapport du Conseil économique et social relatives à la session d'organisation, à la reprise de la session d'organisation pour 2007 et à la session de fond de 2007. La section relative à la reprise de la session de fond paraîtra sous forme d'additif au présent rapport. L'ensemble du rapport paraîtra sous sa forme définitive dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 3* (A/62/3/Rev.1).

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la session d'organisation et à la reprise de cette session pour 2007 ainsi qu'à la session de fond de 2007 sont publiées dans un premier temps dans les documents E/2007/INF/2 et Add.1. Celles de la reprise de la session de fond paraîtront dans le document E/2007/INF/2/Add.2. Les résolutions et décisions paraîtront sous leur forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 1* (E/2007/99).



IV.	Débat consacré aux questions de coordination	32
	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous	32
V.	Débat consacré aux activités opérationnelles	35
	Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement	35
	A. Suite donnée aux recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil	36
	B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial	37
	C. Coopération Sud-Sud pour le développement	39
VI.	Débat consacré aux affaires humanitaires	40
	Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	40
VII.	Débat général	43
	A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies	43
	1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement	44
	2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	44
	B. Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions	45
	1. Rapports des organes de coordination	46
	2. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009	46
	3. La coopération internationale dans le domaine de l'informatique	46
	4. Programme à long terme d'aide à Haïti	47
	5. Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies	48
	6. Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications	48
	7. Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit	49
	8. Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine	49
	9. Calendrier des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes	50
	C. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale	50
	D. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	51

E.	Coopération régionale	52
F.	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et la population arabe dans le Golan syrien occupé	55
G.	Organisations non gouvernementales	57
H.	Questions relatives à l'économie et à l'environnement	61
	1. Développement durable	62
	2. La science et la technique au service du développement	64
	3. Statistiques	65
	4. Établissements humains	65
	5. Environnement	66
	6. Population et développement	67
	7. Administration publique et développement	67
	8. Coopération internationale en matière fiscale	68
	9. Forum des Nations Unies sur les forêts	68
	10. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions	69
	11. Cartographie	69
	12. Femmes et développement	69
	13. Transport des marchandises dangereuses	69
I.	Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme	70
	1. Promotion de la femme	71
	2. Développement social	73
	3. Prévention du crime et justice pénale	74
	4. Stupéfiants	77
	5. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	78
	6. Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	79
	7. Droits de l'homme	79
	8. Instance permanente sur les questions autochtones	80
	9. Confidentialité des données génétiques et non-discrimination	81
J.	Instituts de recherche et de formation des Nations Unies	81
VIII.	Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations	83
IX.	Questions d'organisation	85
	A. Session d'organisation	85

B.	Reprise de la session d'organisation	89
C.	Session de fond	91
Annexe		
I.	Ordres du jour de la session d'organisation pour 2007, de la reprise de cette session et de la session de fond de 2007	92
II.	Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations	95
III.	Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés.	100

Chapitre premier

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

1. En 2007, le Conseil économique et social a adopté des résolutions et des décisions sur des questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention. On trouvera ci-après un résumé des paragraphes pertinents de ces résolutions et décisions.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (point 1)

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

2. Dans sa **décision 2007/254**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de se prononcer, à sa soixante-deuxième session, sur la question de porter de 72 à 76 le nombre d'États membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial [point 3 b)]

Proposition de modification du Statut du Programme alimentaire mondial

3. Dans sa **décision 2007/220**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter la proposition de modification dont le texte figure dans ladite décision.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (point 5)

Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies

4. Dans sa **résolution 2007/3**, le Conseil a prié le Secrétaire général de rendre compte des progrès réalisés dans l'application et le suivi de la résolution dans son prochain rapport au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies.

Application et suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 [point 6 b)]

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001 2010

5. Dans sa **résolution 2007/31**, le Conseil s'est réjoui de l'élaboration et de la présentation par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, à sa soixante-deuxième session, d'une stratégie de mobilisation détaillée et clairement définie visant à mieux faire connaître les objectifs et les engagements énoncés dans le Programme d'action afin d'en assurer l'application effective et diligente.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) [point 7 h)]

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

6. Dans sa **résolution 2007/32**, le Conseil a encouragé les gouvernements à apporter leur pleine contribution au processus d'établissement de rapports au titre de la Déclaration d'engagement de 2001 sur le VIH/sida et de la Déclaration politique de 2006, en particulier en vue de la préparation du rapport du Secrétaire général à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des engagements pris dans les instruments susmentionnés, et à participer aux réunions plénières de haut niveau.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la population arabe dans le Golan syrien occupé (point 11)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la population arabe dans le Golan syrien occupé

7. Dans sa **résolution 2007/26**, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, une mise à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : développement durable [point 13 a)]

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session

8. Dans sa **résolution 2007/35**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note de la recommandation du Comité des politiques de développement de retirer le Samoa de la liste des pays les moins avancés.

Non-inscription de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés

9. Dans sa **décision 2007/263**, le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale de ne pas inscrire la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : établissements humains [point 13 d)]

Établissements humains

10. Dans sa **décision 2007/249**, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2007/58) et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante-deuxième session.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : promotion de la femme [point 14 a)]

Conclusions concertées sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles

11. Dans sa **décision 2007/238**, le Conseil a décidé de transmettre à la séance plénière commémorative de haut niveau sur les suites données à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants les conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante et unième session, dont le texte figure dans ladite décision.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : développement social [point 14 b)]

Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

12. Dans sa **résolution 2007/27**, le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le projet de résolution dont le texte figure dans ladite résolution.

**Questions sociales et questions relatives aux droits
de l'homme : prévention du crime et justice pénale
[point 14 c)]**

**Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention
du crime et la justice pénale et préparatifs du douzième Congrès
des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

13. Dans sa **résolution 2007/17**, le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le projet de résolution dont le texte figure dans ladite résolution.

**Assistance technique en vue de l'application des conventions
et protocoles internationaux relatifs au terrorisme**

14. Dans sa **résolution 2007/18**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure dans ladite résolution.

Chapitre II

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

1. En application de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 61/16 et du paragraphe 88 de l'annexe I à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a tenu, le 16 avril 2007, à ses 8^e et 9^e séances, une réunion spéciale de haut niveau avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2007/SR.8 et 9). Le Conseil était saisi pour examen d'une note du Secrétaire général portant sur la cohérence, la coordination et la collaboration dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (E/2007/10 et Corr.1).
2. À la 8^e séance, le 16 avril, le Président du Conseil a fait une déclaration liminaire (voir E/2007/SR.8).
3. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a ensuite pris la parole.
4. À la même séance, la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale a fait une déclaration.
5. Également à la même séance, le Président du Conseil a présenté les représentants des principaux acteurs institutionnels ci-après, qui ont fait des déclarations : le Vice-Président du Comité du développement; le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED; le Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI); et le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce.
6. À la suite de ces déclarations, le Conseil a suspendu sa séance plénière pour tenir une série de tables rondes (A, B, C et D).

Tables rondes

7. La table ronde A était coprésidée par M. Jiayi Zou (Chine), Administrateur à la Banque mondiale, et M. Willy Kiekens (Belgique), Directeur exécutif principal du FMI, et avait pour animatrice Marjatta Rasi, Sous-Secrétaire d'État finlandaise à la coopération internationale pour le développement.
8. La table ronde B était coprésidée par Clifford Marica, Ministre surinamais du commerce et de l'industrie, et Svein Aass (Norvège), Administrateur à la Banque mondiale, et avait pour animateur Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI.
9. La table ronde C était coprésidée par Ruud Treffers, Directeur général de la coopération internationale des Pays-Bas, et Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine, Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, et avait pour animateur Signe Ratso, Directeur à la Direction générale du commerce de la Commission européenne.

10. La table ronde D était présidée par Brigitte Girardin, Ministre française déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, et Baledzi Gaolathe, Ministre botswanais des finances et de la planification du développement, et avait pour animateurs Hilary Benn, Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.

11. À sa 9^e séance, le 16 avril, le Conseil a repris sa réunion spéciale de haut niveau avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, et entendu le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Ministre allemand de la coopération économique et du développement, s'exprimant au nom de l'Union européenne, et le Ministre qatarien des finances, également Ministre de l'économie et du commerce par intérim.

12. À la même séance, le Conseil a entendu les rapports oraux sur les conclusions des quatre tables rondes de l'Administrateur à la Banque mondiale (Allemagne) (table ronde A), de l'Administrateur à la Banque mondiale (pays nordiques et pays baltes) (table ronde B), du Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED (table ronde C) et du Ministre botswanais des finances et de la planification du développement (table ronde D).

Échange de vues entre les participants

13. À la même séance également, le Conseil a entendu les représentants des États-Unis d'Amérique, du Paraguay, du Cap-Vert, des Philippines, du Bélarus, de la France, du Costa Rica et de l'Allemagne, ainsi que l'observateur de l'Espagne.

14. Toujours à la 9^e séance, le Conseil a entendu des représentants de la société civile (Coalition Nouvelles règles pour la finance mondiale, Comité des ONG sur le financement du développement de l'ONU, Conseil œcuménique des églises et Instituto del Tercer Mundo), ainsi que des représentants du monde des entreprises (Chambre de commerce internationale et EurOrient Financial Group).

15. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque mondiale.

16. Le Président du Conseil a fait la synthèse des débats de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (voir A/62/76-E/2007/55 et Corr.1).

Clôture de la réunion

17. À la 9^e séance, le Président du Conseil a pris la parole pour déclarer close la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (voir E/2007/SR.9).

Chapitre III

Débat de haut niveau

Ouverture de la session

1. Le débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil s'est tenu de la 13^e à la 20^e et aux 22^e et 27^e séances, du 2 au 6 et le 10 juillet 2007. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2007/SR.13 à 20, 22 et 27).
2. Dans sa décision 2007/206, le Conseil a décidé que le thème du débat thématique de 2007 serait le suivant : « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables » [point 2 a)].
3. Dans sa décision 2007/207, le Conseil a décidé que le thème de l'examen ministériel annuel de 2007 serait le suivant : « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement » [point 2 b)].
4. Pour le débat de haut niveau, le Conseil était saisi des documents suivants :
 - a) Note du Secrétaire général intitulée « Choix du thème du débat thématique du débat de haut niveau du Conseil économique et social » (E/2007/51);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables (E/2007/68);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement (E/2007/71);
 - d) La situation économique et sociale dans le monde, 2007 : le développement durable dans un monde vieillissant – vue d'ensemble (E/2007/50 et Rev.1);
 - e) Partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2007/15) (examiné également au titre du point 10);
 - f) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2007/15/Add.1);
 - g) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans des domaines connexes (E/2007/15/Add.2);
 - h) Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa neuvième session (E/2007/33) [examiné également au titre du point 13 a)];

i) Lettre datée du 18 juin 2007, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport du Colloque de haut niveau de Vienne : préparatifs du Forum pour la coopération en matière de développement (E/2007/80);

j) Lettre datée du 8 juin 2007, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de Madagascar et le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2007/81);

k) Note verbale datée du 28 juin 2007, adressée au Président du Conseil économique et social par la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport de la réunion régionale préparatoire de l'Amérique latine et des Caraïbes en vue de l'examen ministériel annuel du Conseil : « Principales difficultés de financement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes » (E/2007/84);

l) Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2007 (E/2007/CRP.3) (uniquement en anglais);

m) Résumés analytiques des exposés nationaux facultatifs présentés par le Bangladesh, la Barbade, le Cambodge, le Cap-Vert, l'Éthiopie et le Ghana (E/2007/CRP.5) (uniquement en anglais);

n) Déclaration présentée par la Fondation Mohammed V, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2007/NGO/1);

o) Déclaration présentée par Legião da Boa Vontade, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2007/NGO/2);

p) Déclaration présentée par l'Institute for the Development of Education, Arts and Leisure, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2007/NGO/3);

q) Déclaration présentée par la Confédération internationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2007/NGO/4);

r) Déclaration présentée par la Mulchand and Parpati Thadhani Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2007/NGO/5);

s) Déclaration présentée par la Fondation pour la promotion sociale de la culture, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2007/NGO/6);

t) Déclaration présentée par Droit à l'énergie, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2007/NGO/7);

u) Déclaration présentée par la Foundation for Research on Technology Migration and Integration, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2007/NGO/8);

v) Déclaration présentée par le Mouvement international ATD quart monde, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2007/NGO/18).

5. À la 13^e séance, le 2 juillet, le Président du Conseil a ouvert la session de fond et fait une déclaration (voir E/2007/SR.13).

6. Le Secrétaire général s'est ensuite adressé au Conseil.

7. À la même séance, le Président de la soixante et unième session de l'Assemblée générale a fait une déclaration.

8. À cette même séance également, la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a lu le texte de la mention spéciale pour 2006 du tableau d'honneur d'Habitat qui a été décernée par le Secrétaire général au Premier Ministre de Bahreïn. Celui-ci a fait une déclaration.

Élimination de la pauvreté et de la faim

9. À sa 13^e séance également, le Conseil a entendu une déclaration liminaire de la Présidente de la Confédération helvétique et Chef du Département fédéral des affaires étrangères et du Premier Ministre lituanien sur le thème « Élimination de la pauvreté et de la faim ».

Concertation de haut niveau sur les faits nouveaux importants survenus dans l'économie mondiale et la coopération économique internationale

10. À sa 13^e séance, le Conseil a tenu une concertation de haut niveau sur les faits nouveaux importants intervenus dans l'économie mondiale et la coopération économique internationale avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales du système des Nations Unies.

11. À la même séance, le Conseil a entendu la déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et des personnalités suivantes : Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce; Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI; et François Bourguignon, Premier Vice-Président et économiste en chef de la Banque mondiale.

12. À cette même séance également, au cours de l'échange de vues, les représentants du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom de l'Union européenne), de la Fédération de Russie, des États-Unis, du Kazakhstan, de la Guinée et de la Chine ont fait des déclarations.

A. Débat thématique : « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables »

13. À sa 14^e séance, le 2 juillet, le Conseil a ouvert son débat thématique consacré au « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables » et entendu une déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (voir E/2007/SR.14).

14. Le Conseil a ensuite suspendu sa séance plénière et tenu deux tables rondes parallèles.

15. À sa 15^e séance, le 3 juillet, le Conseil a repris son débat thématique et entendu les résumés des débats des tables rondes, présentés par le Président du Conseil, pour la table ronde 1, et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, pour la table ronde 2 (voir E/2007/SR.15).

16. À la même séance, le Conseil a tenu son débat général sur le thème susmentionné et entendu des déclarations des représentants du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom de l'Union européenne), des États-Unis, de la Guinée-Bissau et de la Fédération de Russie.

Table ronde 1

Croissance, réduction de la pauvreté et équité – une conception nouvelle

17. La table ronde 1 était présidée par le Président du Conseil. Le modérateur était Kermal Dervis, Administrateur au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

18. Le modérateur a ouvert le débat et fait une déclaration.

19. Les personnalités suivantes ont fait des exposés : George Gyan-Baffour, Vice-Ministre ghanéen des finances et de la planification économique; François Bourguignon, Premier Vice-Président et économiste en chef de la Banque mondiale; et Jayati Ghosh, professeur à l'Université Jawaharlal Nehru.

20. Les experts ont échangé des vues avec les représentants de l'Inde, du Costa Rica, du Pakistan, des Philippines, de la Chine, de l'Algérie, de la Bolivie, de la Guinée, du Brésil et de la Thaïlande, ainsi qu'avec les observateurs de la République dominicaine, de la République bolivarienne du Venezuela et de la Namibie.

21. Ils ont fait des observations finales et le modérateur a résumé les débats.

22. Le Président de la table ronde a fait des observations finales.

Table ronde 2

Cohérence et coordination des politiques macroéconomiques à tous les niveaux

23. La table ronde 2 était présidée par le Vice-Président du Conseil, Hjalmar Hannesson (Islande). Le modérateur était le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique.

24. Le Président et le modérateur ont fait des déclarations liminaires.
25. Les personnalités suivantes ont fait des exposés : Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI; Augusto Manuel Nogueira Gomes Correia, Président de l'Institut portugais d'aide au développement; et Ana María Carrasquilla, Présidente du Fonds latino-américain de réserve.
26. Les experts ont procédé à un échange de vues avec les représentants du Pakistan, du Bélarus et du Kazakhstan ainsi qu'avec l'observateur de l'Italie, et répondu aux questions soulevées par le modérateur.
27. Le Président de la table ronde a fait des observations finales.

**B. Examen ministériel annuel du thème intitulé
« Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer
la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat
mondial pour le développement »**

28. À sa 15^e séance, le 3 juillet, le Conseil a entamé son examen ministériel annuel du thème intitulé « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement » (voir E/2007/SR.15).
29. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.
30. Le Conseil a aussi entendu le discours liminaire prononcé par le Ministre luxembourgeois de la coopération et des affaires humanitaires.
31. Également, à sa 15^e séance, le Conseil a entendu des exposés nationaux facultatifs consacrés au thème de l'examen ministériel annuel, prononcés par une équipe de représentants du Bangladesh (Iftexhar Ahmed Chowdhury, Conseiller et Ministre des affaires étrangères; Hamidur Rashid, Directeur au Ministère des affaires étrangères; et Motaher Hussain, chargé d'affaires par intérim à la Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Office des Nations Unies à Genève) et de la Barbade (Trevor Prescod, Ministre de la transformation sociale; Christopher Hackett, Représentant permanent de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; et Ruth Blackman, Secrétaire permanente adjointe au Ministère de la transformation sociale).
32. Le Conseil a entendu des déclarations du modérateur, James P. Rubin, commentateur des affaires internationales à Sky News, du Conseiller et Ministre des affaires étrangères du Bangladesh et du Ministre de la transformation sociale de la Barbade.
33. Les participants ont répondu aux questions posées par le modérateur et participé à un échange de vues avec les représentants de l'Angola, de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, des États-Unis et du Royaume-Uni.
34. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a également fait une déclaration.
35. À la 16^e séance, le 3 juillet, le Conseil a entendu une déclaration de Nikolai Zaichenko, Ministre bélarussien de l'économie.

36. À la même séance, le Conseil a entendu des exposés nationaux facultatifs consacrés au thème de l'examen ministériel annuel, prononcés par une équipe de représentants de l'Éthiopie (Ato Mekonnen Manyazewal, Ministre d'État aux finances et au développement économique, et Getachew Adam, Chef du Département de la planification et de la recherche en matière de développement) et du Ghana (George Gyan-Baffour, Ministre adjoint aux finances et à la planification économique, et Regina Adutwum, Directrice générale de la Commission nationale de la planification du développement).

37. À la même séance également, le Conseil a entendu des déclarations du Ministre d'État éthiopien aux finances et au développement économique et du Ministre adjoint ghanéen aux finances et à la planification économique.

38. Les participants ont procédé à un échange de vues avec les représentants du Bénin, de la Guinée-Bissau, de Madagascar, des Philippines, du Brésil, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Pakistan.

39. À la même séance, le Conseil a entendu une déclaration du représentant de la Commission économique pour l'Afrique.

40. Également à la 16^e séance, le Conseil a entendu des exposés nationaux facultatifs consacrés au thème de l'examen ministériel annuel, prononcés par une équipe de représentants du Cambodge (Chhay Than, Ministre d'État à la planification; Heang Siekly, Directeur général adjoint de la planification; et Nuth Chansokha, Directeur général adjoint de la planification) et du Cap-Vert (Victor Borges, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des collectivités, Fátima Veiga, Représentante permanente du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, et Myriam Vieira, experte à la Direction générale de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères).

41. À la même séance, le Ministre d'État cambodgien à la planification et le Ministre cap-verdien des affaires étrangères ont fait des déclarations.

42. Les participants ont procédé à un échange de vues avec les représentants de la Guinée-Bissau, du Luxembourg, du Bénin, des Pays-Bas, de l'Afrique du Sud, de la Barbade, du Brésil, du Portugal et du Japon, ainsi qu'avec l'observateur de la Namibie.

43. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Commission pour l'Asie et le Pacifique et du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

44. À sa 17^e séance, le 4 juillet, le Conseil a entamé son débat général sur le thème de l'examen ministériel annuel et entendu des déclarations de Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); Jão Gomes Cravinho, Secrétaire d'État portugais aux affaires étrangères et à la coopération, s'exprimant au nom de l'Union européenne; Samuel Santos, Ministre nicaraguayen des affaires étrangères; Romulo L. Neri, Secrétaire à la planification socioéconomique et Directeur général de l'Office national pour l'économie et le développement des Philippines; François-Xavier de Donnée, Ministre d'État belge; Sid Ahmed Ould Rais, Ministre mauritanien du commerce et de l'industrie; Elias Nyamlell Wakason, Ministre d'État soudanais à la coopération internationale; Marcia Helena Carvalho

Lopes, Vice-Ministre brésilienne du développement social; Aleksander V. Yakovenko, Ministre adjoint aux affaires étrangères de la Fédération de Russie; Emilio Giménez, Vice-Ministre paraguayen de l'économie et de l'intégration; Yerzhan Kazykhanov, Vice-Ministre kazakh des affaires étrangères; George Gyan-Baffour, Ministre adjoint ghanéen aux finances et à la planification économique; Hugo Fernández, Vice-Ministre bolivien des relations extérieures; Pradap Pibulsonggram, Secrétaire permanent adjoint au Ministère thaï des affaires étrangères; Walter Fust, Directeur général de l'Agence suisse pour le développement et la coopération; Helmut K. Angula, Directeur général de la Commission nationale namibienne de planification; Victor Borges, Ministre cap-verdien des affaires étrangères, de la coopération et des collectivités; Ruben Molina, Directeur des affaires multilatérales de la République bolivarienne du Venezuela; Vilma McNish, Sous-Secrétaire à la Division des affaires multilatérales du Ministère jamaïcain des affaires étrangères et du commerce extérieur; Surood H. Najib, Chef du Département des organisations et de la coopération internationales, au Ministère iraquien des affaires étrangères; et Marc Lowcock, Directeur général du Ministère du développement international du Royaume-Uni.

45. Le Conseil a également entendu des déclarations de Ricardo French-Davies, Président du Comité des politiques de développement; Koichiro Matsuura, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Lennart Båge, Président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) [s'exprimant également au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM)]; et Assane Diop, Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

46. Le Conseil a ensuite entendu des déclarations de Renate Bloem, de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies; de Martin Khor, du Third World Network (Malaisie); de Fatima Ahmed Zena, de Women in Development; de Colin O'Cuairachain, d'Action Aid (Népal); de Salma Abbasi, de e-World-wide Group (Pakistan); et d'Arturo Romboli, de l'Organisation mondiale du mouvement scout (Argentine).

47. À sa 18^e séance, le 4 juillet, le Conseil a poursuivi son débat général sur le thème de l'examen ministériel annuel et a écouté les déclarations de Koji Tsuruoka, Directeur général des affaires internationales au Ministère japonais des affaires étrangères; Joakim Stymne, Secrétaire d'État suédois à la coopération internationale en faveur du développement; Carsten Staur, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Ahmet Üzümcü, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Makarim Wibisono, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Zina Andrianarivelo-Razafy, Représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Don Mackay, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande); Robert Hill, Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Claude Heller, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Li Baodong, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Hjálmar W. Hannesson, Représentant permanent de l'Islande auprès de

l'Organisation des Nations Unies à New York; Jean-Maurice Ripert, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Richard T. Miller, Représentant des États-Unis auprès du Conseil économique et social; Carmen Maria Gallardo Hernandez, Représentante permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Itzhak Levanon, Représentant permanent d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Lee Sung-joo, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Idriss Jazaïry, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Alpha Ibrahima Sow, Représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Alireza Moaiyeri, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Hilde Skorpen, Représentante permanente adjointe de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Clemencia Forero Ucros, Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Jane Asari-Ndelemani, représentante de la Mission permanente du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Swashpawan Singh, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Adrian Neritani, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Frank Majoor, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Alfredo Lopes Cabral, Représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Saúl Weisleder, Représentant permanent adjoint du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Amir Muharemi, Représentant permanent adjoint de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Juan Eduardo Eguiguren, Représentant permanent adjoint du Chili auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; et Jorge A. Ferrer Rodriguez, Chargé d'affaires à la Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

48. À la même séance, le Conseil a entendu des déclarations de l'Archevêque Silvano M. Tomasi, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Ali Mchumo, Directeur général du Fonds commun pour les produits de base; Ibrahim Osman, Secrétaire général adjoint de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; et Luca Dall'Oglio, Observateur permanent de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à New York.

49. Également lors de la même séance, des déclarations ont été faites par Thierry Weïrd, d'ATD Quart Monde; Maria Albuquerque, de la Légion de Bonne Volonté; Michel Clerc, de Droit à l'Énergie; et Jianjun Cui, de l'Association chinoise pour les Nations Unies.

50. Parallèlement à sa 18^e séance, le Conseil a tenu deux tables rondes.

Table ronde 1

Mettre un terme au cycle des crises alimentaires : une révolution verte pour l'Afrique

51. La table ronde était coprésidée par Victor Borges, Ministre cap-verdien des affaires étrangères, de la coopération et des collectivités, et par David Harcharik, Directeur général adjoint de la FAO, qui ont tous deux faits des déclarations.

52. Le modérateur était Kanayo Nwanze, Vice-Président du FIDA.

53. L'animateur était Jeffrey Sachs, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour les objectifs du Millénaire pour le développement .

54. Les participants ci-après ont fait des exposés : Daly Belgasmi, Directeur du Programme alimentaire mondial à Genève; Jerome Gefu, membre du Conseil d'administration de Land Net West Africa; Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique; Ato Mekonnen Manyazewal, Ministre d'État éthiopien aux finances et au développement économique; et Elias Nyamlell Wakason, Ministre d'État soudanais à la coopération internationale.

55. Les participants et l'animateur ont procédé à un échange de vues avec les représentants du Luxembourg, du Bénin, du Portugal, du Brésil et du Guyana, ainsi qu'avec les observateurs de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, de la République centrafricaine, du Kenya et d'Israël.

56. Des déclarations ont aussi été faites par le représentant du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et par des représentants de la société civile.

57. Le modérateur a résumé les débats et l'animateur a présenté les conclusions.

Table ronde 2

Élimination de la pauvreté – comment y parvenir

58. La table ronde 2 était présidée par Romulo L. Neri, Secrétaire à la planification socioéconomique et Directeur général de l'Office national pour l'économie et le développement des Philippines, qui a fait une déclaration.

59. Le modérateur était Juan Somavia, Directeur général de l'OIT, qui a aussi fait une déclaration.

60. L'animateur, Kwesi Botchwey, professeur d'économie du développement appliquée à la Fletcher School, de la Tufts University et membre du Comité des politiques de développement, a également fait une déclaration.

61. Les participants ci-après ont fait des exposés : Carmen Alcoreza, Ministre adjointe bolivienne à l'investissement et au financement publics; Jean Gabriel Randrianarison, Secrétaire général au Ministère malgache de l'économie, de la planification, du secteur privé et du commerce; Juan Pablo de Laiglesia, Secrétaire général de l'Agence espagnole pour la coopération internationale; Sir Mark Moody-Stuart, Président d'Anglo American plc; Jane Nelson, Directrice de l'Initiative pour la responsabilité sociale des entreprises à la Kennedy School of Government de l'Université de Harvard; et Wilfried Lütkenhorst, Chef de cabinet et Directeur du Bureau de stratégie et de formation organisationnelles, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

62. Les participants et l'animateur ont procédé à un échange de vues avec les représentants du Portugal (s'exprimant au nom de l'Union européenne), de la Chine et du Kazakhstan, ainsi qu'avec les observateurs de la République bolivarienne du Venezuela et du Kenya.

63. Une déclaration a aussi été faite par un représentant de la société civile.

64. Le modérateur a résumé les débats et le Président a présenté les conclusions.

Lancement du Forum sur la coopération en faveur du développement

65. À sa 19^e séance, le 5 juillet, le Conseil a lancé le Forum sur la coopération en faveur du développement et entendu une déclaration liminaire du Président du Conseil (voir E/2007/SR.19).

66. Le Secrétaire général a ensuite fait une déclaration.

67. À la même séance, les représentants du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom de l'Union européenne), de la Chine, des États-Unis et de la Fédération de Russie et l'observateur de la Suisse ont fait des déclarations.

68. Le Conseil a ensuite suspendu sa séance plénière pour tenir deux tables rondes en parallèle.

Table ronde 1

Promouvoir la cohérence des activités des différents partenaires du développement : le rôle de la coordination et de la gestion de l'aide au niveau des pays

69. La table ronde était présidée par le Président du Conseil.

70. Le modérateur était Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, qui a fait une déclaration.

71. L'animatrice, Irene Freudenschuss-Reichl, Directrice générale au Département de la coopération en faveur du développement du Ministère autrichien des affaires européennes et internationales, a également fait une déclaration.

72. Les participants ci-après ont fait des exposés : Zakia Maghi, Ministre des finances de la République-Unie de Tanzanie; Le Hoai Trung, Directeur général du Département des organisations internationales au Ministère vietnamien des affaires étrangères; Olav Kjørven, Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement, au Programme des Nations Unies pour le développement, et Julian Lob-Levyt, Secrétaire exécutif de l'Alliance GAVI et administrateur du Fonds GAVI à Genève.

73. Le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), a fait une déclaration.

74. Les participants ont entendu des interventions des représentants de l'Afrique du Sud, du Portugal (au nom de l'Union européenne), du Cap-Vert, du Danemark, d'El Salvador, de la Guinée-Bissau, de la Guinée, de la Nouvelle-Zélande et de la Barbade ainsi que des observateurs du Ghana, du Kenya, de l'Éthiopie et de la Namibie.

75. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et de l'Union interparlementaire (UIP).

76. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aussi fait une déclaration.

77. Le modérateur a ensuite résumé les débats.

Table ronde 2**Examen des tendances en matière de coopération internationale pour le développement : coopération Sud-Sud et coopération triangulaire**

78. La table ronde était présidée par le Vice-Président du Conseil, Hilario G. Davide, Jr. (Philippines), qui a fait une déclaration.

79. Les participants ont aussi entendu une déclaration du modérateur de la table ronde, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

80. Les participants ci-après ont fait des exposés : Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et Président du Groupe des 77; Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; Richard Manning, Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE; et Björn Stigson, Président du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, à Genève.

81. Les participants ont entendu des interventions des représentants du Mexique, de la Chine, du Soudan, de Sri Lanka, du Bénin, du Kazakhstan, du Japon, des États-Unis, de l'Inde et du Costa Rica, ainsi que des observateurs du Nigéria, de la République bolivarienne du Venezuela et du Honduras.

82. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de la Communauté européenne et du Centre du Sud.

C. Déclaration ministérielle faite à l'issue du débat de haut niveau, présentée par le Président du Conseil sur la base de consultations officielles

83. À la 20^e séance, le 5 juillet, le Président du Conseil a présenté le projet de déclaration ministérielle faite à l'issue du débat de haut niveau figurant dans un document officiel distribué en anglais seulement (voir E/2007/SR.20).

84. À la 22^e séance, le 6 juillet, le représentant du Mexique, facilitateur des négociations portant sur le projet de déclaration ministérielle, a rendu compte du résultat des consultations officielles.

85. À la même séance, les représentants de la Fédération de Russie, des États-Unis, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Portugal (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations.

86. À la même séance, le Président du Conseil a fait une déclaration (voir E/2007/SR.22).

Décisions prises par le Conseil

87. À la 27^e séance, le 10 juillet, le Président a fait une déclaration et lu les modifications apportées au projet de déclaration ministérielle (voir E/2007/SR.27).

88. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de déclaration ministérielle figurant dans un document non édité, établi à titre officieux et distribué en anglais seulement, tel qu'il avait été modifié oralement.

89. À la même séance également, les représentants du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom de l'Union européenne), des États-Unis et de Cuba ont fait des déclarations.

90. Le texte de la déclaration ministérielle était libellé comme suit :

« Déclaration ministérielle

Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

Nous, ministres et chefs de délégations participant au débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social, tenue à Genève du 2 au 5 juillet 2007,

Ayant examiné le thème de l'examen ministériel annuel intitulé "Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement", le rapport du Secrétaire général sur la question¹, et les contributions apportées lors des préparatifs du débat de haut niveau comme pendant le débat,

Ayant également examiné le thème intitulé "Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance macroéconomique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables", le rapport du Secrétaire général sur la question², et les contributions apportées pendant le débat de haut niveau,

Réaffirmant les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant les documents issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes, y compris les buts et objectifs de développement énoncés dans ces documents, et conscients du rôle crucial joué par ces conférences et réunions au sommet pour définir une large vision du développement et identifier des objectifs convenus, qui ont contribué à améliorer les conditions de vie des populations dans différentes régions du monde,

Réaffirmant que le développement est un objectif central à part entière et que les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable sont des éléments clefs de l'ensemble des activités des Nations Unies,

Reconnaissant que le développement, la paix et la sécurité ainsi que les droits de l'homme sont étroitement liés et complémentaires,

Réaffirmant que l'égalité des sexes et la promotion et la protection de la jouissance pleine et entière par tous de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales sont essentielles pour éliminer la pauvreté et la faim,

¹ E/2007/71.

² E/2007/68.

Réaffirmant que l'élimination de la pauvreté est le principal défi auquel est confronté le monde aujourd'hui, et qu'elle constitue un préalable indispensable au développement durable, en particulier des pays en développement,

Reconnaissant que si, d'une manière générale dans le monde, l'extrême pauvreté est en recul sensible, les progrès ont été inégaux, et le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté continue d'augmenter dans certains pays, en particulier les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne,

Toujours préoccupés par le fait que de nombreux pays d'Afrique ne sont actuellement pas en mesure d'atteindre en 2015 l'un quelconque des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire³ et, à cet égard, insistant sur le fait que des efforts concertés et un soutien permanent sont indispensables pour s'acquitter des engagements pris et répondre aux besoins particuliers de l'Afrique,

Reconnaissant qu'il est essentiel de donner aux pauvres des moyens d'action pour éliminer véritablement la faim et la pauvreté,

Reconnaissant également que les zones rurales des pays en développement abritent toujours la vaste majorité des pauvres du monde, qui tirent dans une large mesure leurs moyens de subsistance de l'agriculture,

Réaffirmant les engagements à l'égard du partenariat mondial pour le développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey⁴ et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁵,

Avons adopté la déclaration suivante :

1. Nous nous félicitons du renforcement du Conseil économique et social et de la tenue du premier examen ministériel annuel, y compris des présentations effectuées à titre volontaire par le Bangladesh, la Barbade, le Cambodge, le Cap-Vert, l'Éthiopie et le Ghana, ainsi que du lancement du Forum de coopération pour le développement.
2. Nous invitons tous les pays à envisager de présenter des exposés sur leur situation nationale lors des futurs examens ministériels annuels.
3. Nous nous félicitons également de l'organisation à Genève, du 28 au 30 juin 2007, du Forum de la société civile pour le développement.
4. Nous réaffirmons notre détermination à accroître nos efforts pour éliminer les fléaux que sont la pauvreté et la faim et pour faire de cet objectif la principale priorité des stratégies nationales de développement et de la coopération internationale pour le développement.

³ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

5. Nous reconnaissons qu'une croissance économique durable est indispensable pour éliminer la pauvreté et la faim, en particulier dans les pays en développement. Nous nous engageons à promouvoir une croissance économique durable dans les pays en développement et reconnaissons que les efforts faits par les pays à cette fin devraient s'inscrire dans un environnement international favorable.

6. Nous réaffirmons que l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, en particulier dans la mesure où elles frappent les enfants, est essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et que le développement rural et agricole doit faire partie intégrante des politiques nationales et internationales de développement. À cet égard, nous lançons un appel en faveur d'une augmentation des investissements productifs dans le développement rural et agricole en vue de parvenir à la sécurité alimentaire ainsi que d'un soutien accru pour le développement de l'agriculture et le renforcement des capacités agricoles commerciales des pays en développement.

7. Nous insistons sur le fait que, entre autres, des mesures nationales et un appui international en faveur d'un accès plus large à l'eau potable, aux installations sanitaires de base, à l'énergie, à l'enseignement universel, aux soins de santé et à la protection sociale se traduiront par un recul des inégalités et de la pauvreté.

8. Nous réaffirmons qu'il importe d'adopter, à tous les niveaux, des mesures destinées à contribuer au développement des secteurs non agricoles, en particulier des petites et moyennes entreprises et des microentreprises.

9. Nous réaffirmons également notre soutien énergique en faveur d'une mondialisation juste et la nécessité de faire en sorte que la croissance se traduise par une réduction de la pauvreté et, à cet effet, exprimons notre détermination à faire du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes, un objectif central des politiques nationales et internationales pertinentes comme des stratégies nationales de développement, y compris des stratégies de réduction de la pauvreté, dans le cadre de nos efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Nous lançons un appel pour la promotion et la facilitation, selon le cas, de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologie en faveur des pays en développement, ainsi que de l'accès à ces technologies, y compris à de nouvelles technologies de pointe respectueuses de l'environnement et au savoir-faire correspondant.

11. Nous lançons un appel à tous les pays afin qu'ils adoptent des stratégies de réduction de la pauvreté urbaine, demandons au système des Nations Unies et aux autres organisations concernées de fournir un appui aux pays en développement à cet égard, et invitons les institutions financières internationales à appuyer ces efforts selon qu'il convient.

12. Nous réaffirmons notre engagement à faire de l'élimination de la faim et de la malnutrition dans tous les pays une priorité et à y allouer des ressources, et convenons d'adopter des mesures afin que les populations qui souffrent de malnutrition aient accès à l'alimentation.

13. Nous réaffirmons que tous les pays doivent encourager l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et, comme demandé, entre autres, dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing⁶ et le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁷, identifier et intensifier les mesures à cette fin.

14. Nous reconnaissons que le microfinancement, y compris le microcrédit, peut contribuer de façon importante à l'élimination de la pauvreté et à l'autonomisation des pauvres, y compris au moyen de programmes susceptibles de faciliter l'emploi productif indépendant, de promouvoir l'égalité des sexes et de réduire la vulnérabilité économique et sociale des pauvres. Nous encourageons tous les pays à faciliter le développement du microfinancement, y compris du microcrédit, afin de répondre à l'importante demande non satisfaite des pauvres pour des services financiers.

15. Nous nous engageons à accroître nos efforts afin de réaliser d'ici à 2010 l'accès universel aux programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH et de soutien des personnes atteintes par le virus, d'élargir l'accès à des médicaments d'un coût abordable, de réduire de moitié d'ici à 2015 l'incidence de la tuberculose et de réduire le nombre de décès, actuellement important, dû au paludisme et à d'autres maladies infectieuses, notamment en y consacrant davantage de ressources, et, à cet égard, nous nous félicitons de l'engagement du Groupe des Huit de porter à 60 milliards de dollars, dans les années à venir, le montant du financement consacré à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, notamment grâce au renforcement des systèmes de santé. Nous nous engageons également à poursuivre nos efforts visant à réduire la mortalité infantile, à améliorer la santé maternelle et à développer les systèmes de soins de santé afin de pouvoir répondre aux besoins de nos populations dans tous les domaines de la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive.

16. Nous insistons sur le rôle essentiel de l'éducation formelle et informelle pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier l'enseignement de base et la formation en vue de l'élimination de l'analphabétisme, et nous prendrons des mesures afin de développer l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que la formation professionnelle et technique, en particulier à l'intention des filles et des femmes, de développer les ressources humaines et les infrastructures et de donner des moyens d'action à ceux qui vivent dans la pauvreté.

⁶ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexes I et II.

⁷ Résolutions S-23/2, annexe, et S-23/3, annexe, de l'Assemblée générale.

17. Nous réaffirmons notre engagement à parvenir au développement durable, notamment en appliquant le programme Action 21⁸ et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. À cette fin, nous nous engageons à prendre des mesures et des dispositions concrètes à tous les niveaux et à développer la coopération internationale en tenant compte des principes de Rio⁹. Ces efforts contribueront à l'intégration des trois piliers interdépendants et complémentaires du développement durable que sont le développement économique, le développement social et l'environnement. L'élimination de la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation inadéquats et la protection et la gestion des ressources naturelles nécessaires au développement économique et social constituent des objectifs généraux et des préalables indispensables au développement durable.

18. Nous sommes conscients de l'impact négatif de la détérioration de l'environnement et du changement climatique sur le développement durable de tous les pays, notamment des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique.

19. Nous rappelons les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁰, notamment la prise de conscience du fait que le caractère planétaire des changements climatiques requiert de tous les pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent à une action internationale efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation sociale et économique.

20. Nous réaffirmons que les mesures prises pour parer aux changements climatiques doivent être étroitement coordonnées avec le développement social et économique afin d'éviter toute incidence néfaste sur ce dernier, compte pleinement tenu des besoins prioritaires légitimes des pays en développement, à savoir une croissance économique durable et l'élimination de la pauvreté.

21. Nous attendons avec impatience les mesures qui seront prises pour faire face aux changements climatiques conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que la treizième session de la Conférence des Parties à cette Convention et la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui auront lieu à Bali (Indonésie) en décembre 2007. Nous nous félicitons également de la réunion de haut niveau consacrée aux changements climatiques qui se tiendra à New York le 24 septembre 2007 à l'initiative du Secrétaire général.

⁸ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution I, annexe II.

⁹ *Ibid.*, annexe I.

¹⁰ Organisation des Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

22. Nous réaffirmons la nécessité de mettre pleinement en œuvre le partenariat mondial pour le développement et de renforcer la dynamique créée par le Sommet mondial de 2005 afin de concrétiser et d'honorer, à tous les niveaux, les engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social et des domaines connexes, y compris le Sommet mondial de 2005, et soulignons que tous les pays doivent promouvoir des politiques conformes et fidèles à ces engagements, y compris ceux qui, par nature, concernent le système en tant que tel.

23. Nous réaffirmons notre attachement à des politiques rationnelles, à la bonne gouvernance à tous les niveaux et à la primauté du droit, ainsi que notre volonté de mobiliser les ressources nationales, d'attirer les flux internationaux de capitaux, de promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, d'intensifier la coopération financière et technique internationale au service du développement, de favoriser un financement viable de la dette et un allègement de la dette extérieure et de renforcer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux.

24. Nous réaffirmons aussi que chaque pays doit être responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement dans la réalisation du développement durable. Nous reconnaissons en outre que les efforts consentis par les pays doivent être complétés et appuyés par des programmes, mesures et politiques mondiaux visant à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, tout en tenant compte de la situation de chaque pays et en respectant les prérogatives, les stratégies et la souveraineté nationales.

25. Nous rappelons que notre action commune en faveur de la croissance, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable nous impose une mission essentielle, à savoir instaurer dans chaque pays les conditions requises pour mobiliser l'épargne à la fois publique et privée, financer l'investissement nécessaire dans les biens productifs et renforcer les capacités humaines. Il est notamment indispensable d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la cohésion des politiques macroéconomiques. Un environnement national propice revêt une importance critique pour la mobilisation des ressources intérieures, l'augmentation de la productivité, la réduction de la fuite des capitaux, la promotion du secteur privé et la mobilisation et l'utilisation efficace de l'investissement et de l'aide internationaux. Les efforts tendant à mettre en place un tel environnement doivent être soutenus par la communauté internationale.

26. Nous reconnaissons les efforts faits par les pays développés pour accroître les ressources disponibles pour le développement, notamment l'engagement pris par certains d'entre eux d'augmenter leur aide publique au développement. Nous notons avec préoccupation, toutefois, la baisse générale de l'aide publique au développement en 2006 et demandons que soient respectés tous les engagements pris dans ce domaine, notamment l'objectif fixé par nombre de pays développés de consacrer à l'aide publique au développement 0,7 % de leur produit national brut d'ici à 2015 et au moins

0,5 % d'ici à 2010, ainsi que l'objectif d'affecter 0,15 % à 0,20 % du produit national brut à l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, et nous invitons les pays développés qui n'ont pas encore atteint ces objectifs à fournir des efforts concrets en ce sens conformément aux engagements qu'ils ont contractés.

27. Nous nous félicitons des efforts faits par certains pays développés, qui se sont engagés à augmenter leur aide publique au développement et qui sont en bonne voie de tenir leur promesse.

28. Nous nous félicitons en outre des efforts déployés et des initiatives prises récemment pour améliorer la qualité de l'aide et en accroître l'impact, notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, et sommes résolus à prendre en temps voulu des mesures concrètes et efficaces pour donner effet à tous les engagements convenus concernant l'efficacité de l'aide, en arrêtant une procédure de contrôle claire et des délais précis, et notamment en continuant d'aligner l'assistance sur les stratégies des pays, en renforçant les capacités institutionnelles, en réduisant les coûts de transaction et en éliminant les procédures bureaucratiques, en faisant des progrès sur la voie du déliement de l'aide, en améliorant la capacité d'absorption et la gestion financière des pays bénéficiaires ainsi qu'en mettant davantage l'accent sur les résultats du point de vue du développement.

29. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les engagements existants tendant à un accroissement des ressources extérieures destinées à l'Afrique subsaharienne soient pleinement mis en œuvre afin de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans cette région.

30. Nous invitons à la réalisation pleine et entière, en temps voulu et efficace des buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles¹¹, du Programme d'action d'Almaty¹², du Programme d'action de la Barbade¹³ et de la Stratégie de Maurice¹⁴ afin de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

31. Nous soulignons la nécessité de soutenir la transition sans heurt des pays retirés de la liste des pays les moins avancés, conformément à la stratégie adoptée à cet égard¹⁵.

¹¹ A/CONF.191/13, chap. II.

¹² *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

¹³ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.*

¹⁴ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.*

¹⁵ Résolution 59/209 de l'Assemblée générale.

33. Nous souhaitons que les négociations commerciales du Cycle de Doha aboutissent dans les meilleurs délais à un résultat favorable au développement, qui soit pleinement conforme au mandat convenu dans la Déclaration ministérielle de Doha, au cadre adopté par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce dans sa décision du 1^{er} août 2004 et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

32. Nous réitérons les engagements contractés dans la Déclaration ministérielle de Doha¹⁶, la Déclaration ministérielle de Hong Kong¹⁷ et la décision que le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce a prise le 1^{er} août 2004¹⁸ d'intégrer véritablement les pays en développement et les pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, et demandons que les négociations commerciales du cycle de Doha aboutissent rapidement, en tenant pleinement compte du volet développement du Programme de travail de Doha¹⁶.

34. Nous demandons à tous les pays d'encourager la bonne gouvernance, indispensable au développement durable, et réaffirmons que des politiques économiques rationnelles, de solides institutions démocratiques à l'écoute des besoins des populations et de meilleures infrastructures sont à la base d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois et que la liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme – y compris du droit au développement – et de l'état de droit, l'égalité des sexes, des politiques fondées sur l'économie de marché et la volonté de créer des sociétés justes et démocratiques sont également indispensables et constituent des objectifs qui se renforcent mutuellement.

35. Nous sommes déterminés à promouvoir la bonne gouvernance et à appliquer des politiques macroéconomiques rationnelles à tous les niveaux, et d'aider les pays en développement à mettre en place des politiques et investissements qui favorisent la croissance économique soutenue, encouragent les petites et moyennes entreprises et stimulent la création d'emplois et le développement du secteur privé.

36. Nous réaffirmons que la bonne gouvernance au niveau international est fondamentale pour assurer le développement durable; que, afin de mettre en place un environnement économique international dynamique et porteur, il importe de promouvoir la gouvernance économique mondiale, en agissant sur les aspects internationaux du commerce, des finances, de la technologie et de l'investissement qui influent sur les perspectives de développement des pays en développement; qu'à cette fin, la communauté internationale doit prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, notamment en appuyant les réformes structurelles et macroéconomiques, en apportant une solution globale au problème de la dette extérieure et en améliorant l'accès des pays en développement aux marchés.

¹⁶ A/C.2/56/7, annexe.

¹⁷ Document de l'Organisation mondiale du commerce WT/MIN(05)/BEC.

¹⁸ Voir document WT/L/579 de l'Organisation mondiale du commerce.

37. Nous réaffirmons également la volonté d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement et en transition à la prise des décisions et à l'établissement de normes internationales dans le domaine économique, soulignons combien il importe, à cette fin, de poursuivre les efforts de réforme de l'architecture financière internationale, en notant que donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et en transition et leur assurer une participation accrue au sein des institutions de Bretton Woods demeurent une préoccupation constante et, à cet égard, demandons l'accomplissement de nouveaux progrès tangibles.

38. Nous demandons que des mesures soient prises à tous les niveaux pour encourager une croissance durablement favorable aux pauvres et soulignons dans cette optique la nécessité de politiques microéconomiques équitables.

39. Nous reconnaissons que la pauvreté et l'inégalité sont une préoccupation pour tous les pays quel que soit leur niveau de développement. Nous reconnaissons aussi que les pays à revenu intermédiaire sont encore confrontés à d'importantes poches de pauvreté et que les efforts menés pour surmonter ces problèmes doivent être appuyés.

40. Nous soulignons le rôle vital que le secteur privé peut jouer dans la promotion de la croissance économique et l'élimination de la pauvreté et de la faim, en générant de nouveaux investissements, des emplois et des financements pour le développement.

41. Nous reconnaissons le rôle que les partenariats public-privé peuvent jouer dans les efforts que nous faisons pour éliminer la pauvreté et la faim, compte tenu de la nécessité d'assurer que les activités mises en œuvre dans le cadre de ces partenariats sont strictement conformes au principe de la maîtrise par les pays des stratégies de développement et qu'il existe une responsabilisation et une transparence effectives lors de leur mise en œuvre.

42. Nous sommes conscients du rôle critique joué par le secteur public dans la promotion d'une croissance économique durable et l'élimination de la pauvreté et de la faim.

43. Nous réaffirmons notre détermination à continuer d'examiner des mécanismes novateurs pour le financement du développement. Nous reconnaissons les progrès réalisés dans ce domaine et invitons les pays à envisager d'apporter une contribution à cet effort.

44. Nous constatons à cet égard qu'il importe de rechercher, auprès des secteurs public et privé et à l'échelon national ou international, des sources novatrices et supplémentaires de financement du développement qui viennent augmenter et compléter les sources traditionnelles.

45. Nous demandons au Conseil économique et social d'envisager un réexamen de ses mécanismes existants et, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer l'analyse et la mise en œuvre efficaces des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social et des domaines connexes.

46. Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration avec un Conseil économique et social renouvelé et renforcé pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. »

Clôture du débat de haut niveau

91. À la 27^e séance, le 10 juillet, le Président du Conseil a fait une déclaration finale et déclaré clos le débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil (voir E/2007/SR.27).

Chapitre IV

Débat consacré aux questions de coordination

Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous

1. À ses 22^e à 25^e, 34^e et 47^e séances, les 6, 9, 10 et 17 juillet 2007, le Conseil a tenu un débat sur le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous (point 4 de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2007/SR.22 à 25, 34 et 47). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale (A/62/89-E/2007/76);

b) Rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous (E/2007/49).

2. À la 22^e séance, le 6 juillet, le Vice-Président du Conseil, Hilario G. Davide, Jr. (Philippines) a fait une déclaration liminaire (voir E/2007/SR.22).

3. Aux 22^e et 24^e séances, les 6 et 9 juillet, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (voir E/2007/SR.22 et 24).

Réunion-débat : « Panoplie d'outils pour généraliser l'emploi et le travail décent »

4. À la 22^e séance, le Conseil a tenu une réunion-débat intitulée : « Panoplie d'outils pour généraliser l'emploi et le travail décent ». Des observations liminaires ont été faites par le Vice-Président du Conseil, Hilario G. Davide, Jr. (Philippines).

5. Les participants ci-après ont fait des présentations : Maria Anjelica Ducci, Directrice exécutive au Cabinet du Directeur général du BIT; Themba Masuku, Directeur du bureau de liaison de Genève de la FAO; Susanne Weber-Mosdorf, Sous-Directrice générale du Service chargé de promouvoir un développement durable et un environnement sain à l'Organisation mondiale de la santé (OMS); et Olav Kjørven, Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD.

6. Les participants ont répondu aux observations faites par les délégations du Pakistan, du Portugal (au nom de l'Union européenne), du Royaume-Uni, du Mexique, de l'Argentine, de l'Algérie, du Nigéria, de la Norvège, des États-Unis et de la République-Unie de Tanzanie.

Réunion-débat : « Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion de l'emploi et d'un travail décent dans les cadres stratégiques nationaux : cas de l'Amérique latine et les Caraïbes »

7. À la 23^e séance, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le rôle du système des Nations Unies dans la promotion de l'emploi et d'un travail décent dans les cadres stratégiques nationaux et le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des observations liminaires ont été faites par le Vice-Président du Conseil, Hilario G. Davide, Jr. (Philippines).

8. Des présentations ont été faites par Rebeca Grynspan, Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD; Marcella Suazo, Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); Philippe Egger, Directeur adjoint au Cabinet du Directeur général du BIT; et Nils Kastberg, Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

9. Les participants ont répondu aux observations faites par les délégations du Portugal (au nom de l'Union européenne), du Costa Rica, du Brésil, du Mexique, de la Bolivie, d'El Salvador, du Honduras, de l'Indonésie, de la Barbade, de l'Algérie, de la Finlande, de la Suède, de l'Islande et du Maroc.

Dialogue avec les présidents des commissions techniques : « Travailler ensemble pour promouvoir les objectifs d'un travail décent et du plein-emploi pour tous »

10. À sa 25^e séance, le 10 juillet, le Conseil a organisé un dialogue avec les présidents des commissions techniques sur le thème « Travailler ensemble pour promouvoir les objectifs d'un travail décent et du plein-emploi pour tous ». Des observations liminaires ont été faites par le Vice-Président du Conseil, Hilario G. Davide, Jr. (Philippines) (voir E/2007/SR.25).

11. Des présentations ont été faites par le Président de la Commission du développement social; le Président de la Commission de la condition de la femme; le Président de la Commission de la population et du développement; le Président par intérim du Forum des Nations Unies sur les forêts; le Président de la Commission du développement durable; le Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones; l'observateur de la Malaisie, au nom du Président de la Commission de la science et la technique au service du développement; et le représentant du Mexique, au nom du Président de la Commission de statistique.

12. Les présidents des commissions techniques et le représentant de la Malaisie ont répondu aux observations faites par les délégations du Portugal (au nom de l'Union européenne), de la Suisse, de la Bolivie, d'El Salvador, de la Chine, de l'Algérie, d'Haïti et le représentant de l'OIT.

Décisions prises par le Conseil

13. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2007/2 et 2007/29** et la **décision 2007/261**.

Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous

14. À sa 34^e séance, le 17 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2007/L.14) intitulé : « Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous », présenté par le Vice-Président du Conseil, Hilario G. Davide, Jr. (Philippines), à l'issue de consultations officielles.

15. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2007/2** du Conseil.

Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

16. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2007/L.32) intitulé : « Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 », présenté par le Vice-Président du Conseil, Hilario G. Davide, Jr. (Philippines), à l'issue de consultations officielles.

17. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2007/29** du Conseil.

18. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Portugal a fait une déclaration au nom de l'Union européenne (voir E/2007/SR.47).

Thème du débat consacré aux questions de coordination en 2008

19. Également à sa 47^e séance, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2007/L.33) intitulé « Thème du débat consacré aux questions de coordination en 2008 » présenté par le Vice-Président du Conseil, Hilario G. Davide, Jr. (Philippines), à l'issue de consultations officielles.

20. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la **décision 2007/261** du Conseil.

Chapitre V

Débat consacré aux activités opérationnelles

Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

1. Le Conseil a examiné le point 3 à ses 26^e et 28^e à 30^e séances, tenues du 10 au 12 juillet 2007. On trouvera un résumé du débat dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2007/SR.26 et 28 à 30).
2. À sa 26^e séance, le 10 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat interactive de haut niveau sur la contribution et l'efficacité du système de développement des Nations Unies, sous la présidence du Vice-Président par intérim du Conseil, Idriss Jazaïry (Algérie).
3. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Kim Hak-Su, a joué le rôle de modérateur.
4. Des présentations ont été faites par Bert Koenders, Ministre néerlandais de la coopération au service du développement, et Serge Chappatte, Directeur général adjoint de l'Agence suisse pour le développement et la coopération. À la suite des présentations, des observations ont été faites et des questions posées par les représentants du Brésil et de la Barbade, auxquelles les participants ont répondu.
5. Des présentations ont été faites par Phongsavath Boupha, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, et Antonin Dossou, Directeur de cabinet du Ministère béninois du développement, de l'économie et des finances.
6. À l'issue des présentations faites par Annika Söder, Directrice générale adjointe de la FAO; Peter Piot, Directeur exécutif d'ONUSIDA; et Ad Melker, Administrateur associé du PNUD, un dialogue a eu lieu avec les délégations de la Thaïlande, de la Namibie, de la Barbade, de l'Indonésie et du Portugal.
7. Une observation a été faite par l'observateur de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.
8. Le Vice-Président par intérim du Conseil, Idriss Jazaïry (Algérie) a fait un résumé de la réunion-débat.
9. À sa 29^e séance, le 11 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat avec une équipe de directeurs régionaux des Nations Unies venant d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'efficacité du système de développement des Nations Unies au niveau régional. Le débat a été présidé par le Vice-Président par intérim du Conseil, Idriss Jazaïry (Algérie).
10. Le représentant du Directeur général pour les partenariats et la réforme des Nations Unies de l'OMS a joué le rôle de modérateur et fait une déclaration.
11. Des présentations ont été faites par Valdrack Jaentschke, Vice-Ministre nicaraguayen de la coopération; José Luis Machinea, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Rebeca Grynspan,

Administratrice assistante et Directrice régionale du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Marcela Suazo, Directrice régionale du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et Nils Kastberg, Directeur régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

12. Les participants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations des Philippines, de la Belgique, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Indonésie, d'Haïti, du Panama, de la Barbade, de Saint-Kitts-et-Nevis, de la Bolivie, du Mexique, de la Suède et du Canada.

A. Suite donnée aux recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil

13. Le Conseil a examiné le point 3 a) à sa 30^e séance, le 12 juillet. Il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/62/74-E/2007/54);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/62/73-E/2007/52);

c) Document concernant les progrès réalisés en 2007 dans la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale (E/2007/CRP.1);

d) Liste récapitulative des questions relatives à la coordination des activités opérationnelles de développement pour 2005-2007 (E/2007/CRP.3);

14. À la même séance, une déclaration liminaire a été faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (voir E/2007/SR.30).

Décisions prises par le Conseil

15. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/221**.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 3 a)

16. Également à sa 30^e séance, sur la proposition du Vice-Président par intérim, Idriss Jazaïry (Algérie), le Conseil a décidé de prendre note des :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/62/73-E/2007/52); et

b) Rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/62/74-E/2007/54). Voir la **décision 2007/221** du Conseil.

B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

17. Le Conseil a examiné le point 3 b) à sa 28^e séance, le 11 juillet. Il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2006 (F/2006/34/Rev.1);

b) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2007 [E/2007/34 (Part I)];

c) Additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2007 : réunion commune des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (E/2007/34 (Part I)/Add.1);

d) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur ses travaux en 2006 (E/2006/35);

e) Rapport commun de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social (E/2007/5);

f) Rapport annuel du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (E/2007/6);

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2006 (E/2007/14);

h) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2006 (E/2007/36);

i) Décisions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population à sa première session ordinaire de 2006 (DP/2006/16);

j) Décisions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population à sa session annuelle de 2007 (DP/2007/40);

k) Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2007 : décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007 (E/2007/L.11).

18. À sa 28^e séance, le 11 juillet, sous la présidence du Vice-Président par intérim du Conseil, Idriss Jazaïry (Algérie), le Conseil a organisé un dialogue avec les responsables des fonds et programmes des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang, a joué le rôle de modérateur et fait une déclaration.

19. Des présentations ont été faites par Thoraya Obaid, Directrice exécutive du FNUAP; Ad Melkert, Secrétaire général adjoint et Administrateur associé du PNUD; Ann Veneman, Directrice générale de l'UNICEF; et Jean-Jacques Graisse, Directeur exécutif adjoint du PAM.

20. Les participants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations des États-Unis, du Luxembourg, des Pays-Bas, des Philippines, de la Belgique, de la Fédération de Russie, de la Chine, de la Suède, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de l'Islande, du Portugal, du Canada, de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Algérie, de la Norvège et de la Barbade.

Décisions prises par le Conseil

21. Au titre du point 3 b), le Conseil a adopté les **décisions 2007/220** et **2007/221**.

Amendements proposés aux Règles générales du Programme alimentaire mondial (PAM)

22. À sa 30^e séance, le 12 juillet, le Conseil a décidé de faire siens les amendements proposés aux Règles générales du Programme alimentaire mondial, recommandés par le Conseil d'administration du Programme pour approbation par l'Assemblée générale (E/2007/36). Voir la **décision 2007/220** du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 3 b) de l'ordre du jour

23. À la même séance, sur proposition du Vice-Président par intérim, Idriss Jazaïry (Algérie), le Conseil a décidé de prendre note des :

a) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2006 (E/2006/34/Rev.1);

b) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2007 [E/2007/34 (Part I)];

c) Additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2007 : réunion commune des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (E/2007/34 (Part I)/Add.1);

d) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur ses travaux en 2006 (E/2006/35);

e) Rapport commun de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social (E/2007/5);

f) Rapport annuel du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (E/2007/6);

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2006 (E/2007/14);

h) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2006 (E/2007/36).

Voir la **décision 2007/221** du Conseil.

C. Coopération Sud-Sud pour le développement

24. Également à sa 30^e séance, le Conseil a examiné le point 3 c). Il était saisi du rapport du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa quinzième session (A/62/39).

25. Aucune décision n'a été prise par le Conseil au titre de ce point.

Chapitre VI

Débat consacré aux affaires humanitaires

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

1. Le Conseil a examiné le point 5 à ses 31^e et 34^e séances, les 16 et 17 juillet 2007. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2007/SR.31 à 34). Il était saisi des documents suivants :

a) Le rapport du Secrétaire général sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (A/62/72-E/2007/73);

b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention à la suite de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien (A/62/83-E/2007/67);

c) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/62/87-E/2007/70);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes : les enseignements de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien » (A/61/699-E/2007/8);

e) Note du secrétaire général transmettant ses commentaires et ceux du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/61/699/Add.1-E/2007/8/Add.1);

f) Lettres identiques datées des 20 et 27 juin 2007 du Secrétaire général adressées à la Présidente de l'Assemblée générale et au Président du Conseil économique et social (A/62/94-E/2007/83).

2. À sa 31^e séance, le 16 juillet 2007, le Conseil a entendu une déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Des déclarations liminaires ont également été faites par un membre du Corps commun et le représentant du CCS (voir E/2007/SR.31).

Table ronde : « Utilisation des ressources militaires pour les secours en cas de catastrophes naturelles »

3. À sa 32^e séance, le 6 juillet 2007, le Conseil a tenu une table ronde sur l'utilisation des ressources militaires pour les secours en cas de catastrophes naturelles. Le Vice-Président du Conseil, Hjalmar Hannesson (Islande) a ouvert le débat et fait une déclaration.

4. La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Margareta Wahlstrom, a animé les débats.

5. Les experts suivants ont pris la parole : le colonel Roberto Claudio del Rosal Ibarra, chef de la sous-section pour la protection civile, Ministère de la défense du Mexique; Jean-Jacques Graisse, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM); Susan Johnson, Directrice de la Division des sociétés

nationales et de l'appui sur le terrain, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Paulo Zucula, Directeur de l'Institut de gestion des désastres nationaux, Mozambique; et Alyson J. K. Bailes, Directrice de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm.

6. Les experts ont répondu aux observations et questions formulées par les délégations du Portugal (au nom de l'Union européenne), de la Bolivie, du Pakistan, de la Norvège, de l'Australie, du Canada, du Japon, de la Suisse et du Royaume-Uni.

7. À la même séance, l'animatrice a résumé le débat.

Table ronde : « Financement humanitaire axé sur les besoins, y compris le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires »

8. À la 33^e séance, le 17 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le Financement humanitaire axé sur les besoins, y compris le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Le Vice-Président du Conseil, Hjalmar Hannesson (Islande) a ouvert les débats et fait une déclaration.

9. Le Ministre de la planification, de l'économie et de la coopération internationale de République centrafricaine, Sylvain Maliko, a animé les débats.

10. Les experts suivants ont pris la parole : John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence; Marika Fahlen, Ambassadrice et Envoyée spéciale (Suède), Présidente du Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires; Oluseyi Bajulaye, Coordonnateur adjoint et fonctionnaire chargé des opérations humanitaires des Nations Unies et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au Soudan; Daniel Toole, Directeur exécutif adjoint par intérim, Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF; Nick Roseveare, Directeur humanitaire d'Oxfam, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

11. Les experts ont répondu aux observations et questions formulées par les délégations du Portugal (au nom de l'Union européenne), des États-Unis, de la Norvège, de l'Allemagne, de la Bolivie, de la Somalie, de la Turquie, de la Fédération de Russie et du Soudan, et par les représentants de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Décision prise par le Conseil

12. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2007/3.

Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies

13. À sa 34^e séance, le 17 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2007/L.15) intitulé « Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies », présenté par le Vice-Président, Hjalmar Hannesson (Islande), à l'issue de consultations officielles.

14. À la même séance, le représentant du Mexique, en sa qualité de facilitateur des négociations sur le projet de résolution, a modifié oralement les paragraphes 8 et 11 de la résolution.

15. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement. Voir la résolution 2007/3 du Conseil.

16. Toujours à la 34^e séance, après l'adoption de la résolution, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a prononcé une déclaration de clôture.

Chapitre VII

Débat général

A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

1. Le Conseil a examiné la question de l'application et du suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour) en même temps que la question de la suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B, et 60/265 de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour) lors de sa 35^e séance le 19 juillet 2007. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2007/SR.35).
2. Le Conseil a examiné la question de la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour) à ses 35^e et 47^e séances les 19 et 27 juillet 2007 (voir E/2007/SR.35 et 475).
3. À ses 36^e et 47^e séances les 19 et 27 juillet 2007, le Conseil a examiné la question de l'examen et de la coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 6 b) de l'ordre du jour (voir E/2007/SR.36 et 47).
4. À sa 35^e séance, le 19 juillet, le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti) a ouvert le débat général de la session de fond du Conseil de 2007 (voir E/2007/SR.35).
5. À sa 36^e séance, le 19 juillet, le Conseil a entendu un discours d'introduction d'un représentant du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (voir E/2007/SR.36).
6. Pour l'examen du point 6, le Conseil était saisi des documents suivants :
 - a) Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B, 60/265 de l'Assemblée générale et de la décision du Conseil 2006/251 (A/62/89-E/2007/76) (voir également les points 4 et 8, 13 et 14);
 - b) Note du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) transmettant le rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (E/2007/74);
 - c) Premier rapport annuel de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement (E/2007/CRP.4) (anglais seulement).

1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour)

7. Pour l'examen du point 6 a), le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (A/62/76-E/2007/55 et Corr.1);

b) Lettre datée du 4 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès des Nations Unies (A/62/71-E/2007/46).

Décisions prises par le Conseil

8. Au titre du point 6 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2007/30.

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

9. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi du projet de résolution (E/2007/L.31) intitulé « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement », présenté par le Mexique.

10. À la même séance, le Conseil a adopté ce projet de résolution. Voir la résolution 2007/30 du Conseil.

2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 6 b) de l'ordre du jour)

11. Pour l'examen du point 6 b), le Conseil était saisi du rapport intérimaire annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/62/79-E/2007/63).

Décisions prises par le Conseil

12. Au titre du point 6 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2007/31.

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

13. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2007/L.36) intitulé « mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » présenté par le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti) sur la base de consultations officieuses.

14. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2007/31 du Conseil.

B. Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions

15. Le Conseil a examiné l'article 7 de l'ordre du jour à ses 37^e, 39^e, 42^e et 45^e à 47^e séances, les 20 et 23 au 27 juillet 2007. On trouvera un exposé du débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2007/SR.37, 39, 42 à 45 et 47).

16. Le Conseil a examiné les rapports des organes de coordination [point 7 a)] en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [point 7 b)] à sa 37^e séance le 20 juillet (voir E/2007/SR.37)

17. Le Conseil a examiné la question de la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (point 7 c) de l'ordre du jour) en même temps que l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour), et la science et la technique au service du développement [point 13 b)] à sa 43^e séance le 25 juillet (voir E/2007/SR.43)

18. Le Conseil a examiné la question du rapport sur le programme à long terme d'aide à Haïti (point 7 d) de l'ordre du jour), à ses 37^e et 44^e séances, les 20 et 25 juillet (voir E/2007/SR.37 et 44).

19. Le Conseil a examiné l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour) en même temps que la promotion de la femme (point 14 a) de l'ordre du jour), et les femmes et le développement (point 13 i) de l'ordre du jour) à ses 42^e et 47^e séances, les 24 et 27 juillet (voir E/2007/SR.42 et 47).

20. Le Conseil a examiné la question des groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit (point 7 g) de l'ordre du jour) à sa 45^e séance, le 26 juillet (voir E/2007/SR.45).

21. Le Conseil a examiné la question des programmes communs des Nations Unies sur le VIH/sida (UNAIDS) (point 7 h) de l'ordre du jour) à ses 45^e et 47^e séances, les 26 et 27 juillet (voir E/2007/SR. 45 et 47).

22. Le Conseil a examiné le calendrier des conférences (point 7 i) de l'ordre du jour) à sa 45^e séance, le 26 juillet (voir E/2007/SR.45).

23. À la 37^e séance, le 20 juillet, le Directeur du secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a prononcé une déclaration liminaire (au titre du point 7 a) de l'ordre du jour) (voir E/2007/SR.37).

24. À sa 39^e séance, le 23 juillet, le Conseil a entendu un discours d'introduction du Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif de l'ONUSIDA (au titre du point 7 h) de l'ordre du jour) (voir E/2007/SR.37).

25. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a entendu un discours d'introduction du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme [au titre des points 7 e), 13 l), et 14 a)] (voir E/2007/SR.42).

26. À sa 43^e séance, le 25 juillet, le Conseil a entendu un discours d'introduction du représentant de la Division de l'informatique, du Département de la gestion (au titre du point 7 c) de l'ordre du jour) (voir E/2007/SR.43).

1. Rapports des organes de coordination (point 7 a) de l'ordre du jour)

27. Pour l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2006/07 (E/2007/69);

b) Rapport du Comité du programme et de la coordination à sa quarante-septième session (A/62/16).

Décisions prises par le Conseil

28. Au titre du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2007/222.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 7 a) de l'ordre du jour

29. À sa 37^e séance, le 20 juillet, sur la proposition du Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), le Conseil a décidé de prendre note des documents suivants :

a) Rapport d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2006/07 (E/2007/69);

b) Rapport du Comité du programme et de la coordination pendant sa quarante-septième session (A/62/16).

30. Voir la décision du Conseil 2007/222.

2. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (point 7 b) de l'ordre du jour)

31. Au titre du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des programmes pertinents des projets de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 (fascicules pertinents de A/62/6, chap. 9, 10, 12 à 21, et Corr.1, 13 à 19 et Corr.1, 20, chap. 23 à 26, et Corr.1, 24 et Corr.1, 25, uniquement en anglais).

32. Aucune décision n'a été prise par le Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour.

3. La coopération internationale dans le domaine de l'informatique (point 7 c) de l'ordre du jour)

33. Pour l'examen du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2007/59).

Décisions prises par le Conseil

34. Au titre du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2007/14**.

Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies et de permettre à tous les États d'y accéder et de les utiliser de façon optimale

35. À sa 45^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2007/L.24) intitulé « Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États », présenté par son Vice-Président, Léo Mèrorès (Haïti), à l'issue de consultations officieuses.

36. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2007/14** du Conseil.

4. Programme à long terme d'aide à Haïti (point 7 d) de l'ordre du jour)

37. Au titre du point 7 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social (E/2007/78).

Décisions prises par le Conseil

38. Au titre du point 7 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2007/13**.

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

39. À sa 37^e séance, le 20 juillet, le représentant du Canada, au nom du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, d'Espagne, d'Haïti, de la Trinité-et-Tobago¹, a présenté un projet de résolution (E/2007/L.18) intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti ». Par la suite, l'Angola, la Barbade, la Bolivie, le Cap-Vert, le Costa Rica, El Salvador, la France, le Guyana, le Mexique, le Paraguay et les Philippines se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

40. À la 44^e séance, le 25 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution et il a modifié oralement le paragraphe 10 de ce dernier en supprimant les mots « en Haïti » à la fin du paragraphe (voir E/2007/SR.44).

41. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement. Voir la **résolution 2007/13** du Conseil.

42. Toujours à la même séance, après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants d'Haïti et du Brésil (voir E/2007/SR.44).

¹ Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil.

5. Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour)

43. Au titre du point 7 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2007/64) (voir aussi au titre du point 14 a) de l'ordre du jour).

Décisions prises par le Conseil

44. Au titre du point 7 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2007/33**.

Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

45. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2007/L.28) intitulé « Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies », présenté par son Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), au titre des points 7 e) et 14 a) de l'ordre du jour, à l'issue de consultations officielles.

46. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2007/33** du Conseil.

47. Toujours à la même séance, après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Portugal (au nom de l'Union européenne) et l'observateur pour le Chili (voir E/2007/SR.47).

6. Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (point 7 f) de l'ordre du jour)

48. Au titre du point 7 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B, et 60/265 de l'Assemblée générale (A/62/89-E/2007/76) (voir aussi sous le titre des points 4, 6 et 8, et 13 et 14 de l'ordre du jour);

b) Premier rapport annuel de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement (E/2007/CRP.4) (anglais seulement) (voir aussi au titre du point 6 de l'ordre du jour).

49. Aucune décision n'a été prise par le Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit (point 7 g) de l'ordre du jour)

50. Au titre du point 7 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2007/57).

Décisions prises par le Conseil

51. Au titre du point 7 g), le Conseil a adopté la **résolution 2007/15**.

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

52. À sa 45^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2007/L.27) intitulé « Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau », présenté par son Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations officielles.

53. À la même séance, le Conseil a donné lecture de l'état des incidences sur le budget-programme lié au projet de résolution (voir E/2007/SR.45).

54. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2007/15** du Conseil.

55. Toujours à la 45^e séance, après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, d'Haïti et de la Guinée-Bissau (voir E/2007/SR.45).

8. Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA) (point 7 h) de l'ordre du jour)

56. Pour l'examen du point 7 h), le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA) (E/2007/56).

Décisions prises par le Conseil

57. Au titre du point 7 g), le Conseil a adopté la **résolution 2007/32**.

Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA)

58. À la 45^e séance, le représentant de la Thaïlande, au nom des pays suivants : Andorre, Australie, Barbade, Bénin, Canada, France, Indonésie, Irlande, Italie, Kenya, Mexique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Suède, Suisse, Soudan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande, a présenté un projet de résolution intitulé « Le Programme commun ONUSIDA » (E/2007/L.23).

59. Depuis lors, l'Albanie, le Bélarus, le Danemark, El Salvador, la Finlande, la Grèce, le Guyana, Haïti, le Luxembourg, Monaco, le Paraguay, la Pologne, la Turquie et l'Ukraine se sont joints aux auteurs d'un projet de résolution.

60. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2007/32** du Conseil.

61. Toujours à la même séance, après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Sri Lanka (voir E/2007/SR.47).

9. Calendrier des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (point 7 i) de l'ordre du jour)

62. Au titre du point 7 i) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Calendrier provisoire de conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2008 et 2009;

b) Lettre datée du 20 juillet 2007, adressée au Président du Conseil économique et social par le Président du Comité des conférences.

Décisions prises par le Conseil

63. Au titre du point 7 i) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/248**.

Calendrier provisoire de conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2008 et 2009

64. À sa 45^e séance, sur la proposition du Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), après une déclaration d'un observateur de la Jamaïque, le Conseil a approuvé le calendrier provisoire de conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2008 et 2009, tel qu'il figure dans le document E/2007/L.10. Voir la **décision 2007/248** du Conseil.

C. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale

65. Le Conseil a examiné la question de l'application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 (point 8) de l'Assemblée générale en même temps que l'application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour) à sa 35^e séance, le 19 juillet 2007. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2007/SR.35).

66. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet

organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.

D. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

68. Le Conseil a examiné le point 9 à ses 39^e, 42^e et 46^e séances, les 23, 24 et 26 juillet 2007. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2007/SR.39, 42 et 46). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/62/82-E/2007/66);

b) Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/2007/47);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/62/65).

69. À la 39^e séance, le 23 juillet, la représentante de Cuba a fait une déclaration liminaire au nom du Comité spécial de la décolonisation (voir E/2007/SR.39).

Décisions prises par le Conseil

70. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2007/25 et la décision 2007/255.

Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

71. À la 42^e séance, le 24 juillet, la représentante de Cuba, intervenant au nom de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Bélarus, de la Bolivie, de la Chine, du Congo¹, de Cuba, de la Dominique¹, des Fidji¹, de la Jamahiriya arabe libyenne¹, de la Namibie¹, de l'Ouganda¹, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République arabe syrienne¹, de la République-Unie de Tanzanie¹, de Sainte-Lucie¹, de Saint-Vincent-et-les Grenadines¹, du Soudan et du Venezuela (République bolivarienne du)¹, a présenté un projet de résolution (E/2007/L.19) intitulé « Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ».

72. À sa 46^e séance, le 26 juillet, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de résolution, qui a été adopté par 33 voix contre zéro, avec 19

abstentions. Voir la résolution 2007/25 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie, Brésil, Cap-Vert, Chine, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Mauritanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Philippines, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande

Ont voté contre :

Néant

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Islande, Japon, Kazakhstan, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

73. À la même séance, avant l'adoption du projet de résolution, les représentants de la Nouvelle-Zélande, du Portugal (parlant au nom de l'Union européenne) et des États-Unis sont intervenus pour expliquer leur vote; après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration pour expliquer son vote. L'observateur de l'Argentine a également fait une déclaration.

Document examiné par le Conseil dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour

74. Toujours à sa 46^e séance, le Conseil a décidé de prendre acte, sur la proposition de son Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/62/82-E/2007/66). Voir la décision 2007/255 du Conseil.

E. Coopération régionale

75. Le Conseil a examiné le point 10 de l'ordre du jour à ses 39^e, 45^e et 47^e séances, les 23, 26 et 27 juillet 2007. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2007/SR.39, 45 et 47). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2007/15);

b) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2007/15/Add.1);

c) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2007/15/Add.2);

- d) Évolution économique dans les pays de la Commission économique pour l'Europe (E/2007/16);
- e) Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique, 2007 (E/2007/17);
- f) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2007 (E/2007/18);
- g) Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives en 2006-2007 (E/2007/19);
- h) Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2006-2007 (E/2007/20);
- i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Afrique sur le projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2007/21).

Échange de vues avec les Secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème suivant : aspects régionaux des thèmes du débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

76. À sa 21^e séance, le 6 juillet, le Conseil a eu un échange de vues avec les Secrétaires exécutifs des commissions régionales. Le Président du Conseil, Dalius Čekuolis (Lituanie), a ouvert les débats et fait une déclaration, et c'est le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et coordonnateur actuel des commissions régionales, José Luis Machinea, qui a animé les débats.

77. À la même séance, le Conseil a entendu les interventions du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Abdoulie Janneh; du Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Atif Kubursi; du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, Marek Belka; du Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Kim Hak-Su; et du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, José Luis Machinea.

78. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : États-Unis, Barbade, Portugal (au nom de l'Union européenne), Haïti, Bélarus, Kazakhstan, Fédération de Russie, Chine, Guinée, Luxembourg, Suède, République démocratique du Congo, Arabie saoudite, Honduras, Chili, Brésil, El Salvador, Costa Rica et Bolivie, et par les observateurs du Soudan, de la Namibie, du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie, de la Suède et du Guatemala.

79. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a également fait une déclaration.

80. À la même séance, une déclaration a été faite par l'observateur de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies.

81. Toujours à la même séance, les Secrétaires exécutifs ont répondu aux observations et aux questions qui leur avaient été adressées.

Décisions prises par le Conseil

82. Au titre du point 10 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2007/4, 2007/5 et 2007/16, ainsi que la décision 2007/262.

Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

83. À la 39^e séance, le 23 juillet, l'observateur du Maroc¹, s'exprimant également au nom de l'Espagne¹, a présenté un projet de résolution (E/2007/L.12) intitulé « Liaison fixe Afrique-Europe à travers le détroit de Gibraltar ».

84. À la 45^e séance, le 26 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme (voir E/2007/SR.45).

85. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2007/16 du Conseil.

Recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique

86. À sa 39^e séance, le 23 juillet, à la suite d'une déclaration faite par son Secrétaire, le Conseil a adopté un projet de résolution intitulé « Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique », dont la Commission économique pour l'Afrique avait recommandé l'adoption (voir E/2007/15/Add.1, chap. I, par. 1). Voir la résolution 2007/4 du Conseil.

87. À la même séance, le représentant des États-Unis et l'observateur du Maroc ont fait une déclaration avant l'adoption du projet de résolution (voir E/2007/SR.39).

88. À la 47^e séance, le 27 juillet, le Secrétaire a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme concernant le document E/2007/15/Add.1 (voir E/2007/SR.47).

Admission de la République de Corée comme État membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

89. À sa 39^e séance, le Conseil a adopté un projet de résolution intitulé « Admission de la République de Corée comme État membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes », dont la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait recommandé l'adoption (voir E/2007/15/Add. 2, chap. I, par. 1). Voir la résolution 2007/5 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre de la coopération régionale

90. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris acte, sur la proposition de son Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), des documents ci-après :

- a) Évolution économique dans les pays de la Commission économique pour l'Europe (E/2007/16);
- b) Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique, 2007 (E/2007/17);
- c) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2007 (E/2007/18);
- d) Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives en 2006-2007 (E/2007/19);
- e) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2006-2007 (E/2007/20).

91. Voir la décision 2007/262 du Conseil.

F. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et la population arabe dans le Golan syrien occupé

92. Le Conseil a examiné le point 11 de l'ordre du jour à ses 39^e, 44^e et 46^e séances, les 23, 25 et 26 juillet 2007. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2007/SR.39, 44 et 46). Il était saisi des documents suivants :

- a) Note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/62/75-E/2007/13);
- b) Lettre datée du 24 juillet 2007, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République arabe syrienne (E/2007/88).

93. À la 39^e séance, le 23 juillet, le représentant du Bureau des commissions régionales à New York a fait une déclaration liminaire (voir E/2007/SR.39).

Décisions prises par le Conseil

94. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2007/26 et la décision 2007/256.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la population arabe dans le Golan syrien occupé

95. À la 44^e séance, le 25 juillet, le représentant du Soudan, au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de la Ligue des États arabes, Cuba et le Pakistan, au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Organisation

de la Conférence islamique, ont présenté un projet de résolution (E/2007/L.26) intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la population arabe dans le Golan syrien occupé ». Par la suite, l'Afrique du Sud s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

96. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a annoncé que, en raison d'une erreur technique, Sri Lanka avait été citée parmi les auteurs du projet de résolution mais qu'elle n'aurait pas dû figurer sur le document.

97. À sa 46^e séance, le 26 juillet, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de résolution, qui a été adopté par 29 voix contre 2, avec 18 abstentions. Voir la résolution 2007/26 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit² :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie, Cap-Vert, Chine, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Kazakhstan, Mauritanie, Mexique, Pakistan, Paraguay, Philippines, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande

Ont voté contre :

Canada, États-Unis d'Amérique

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Autriche, Brésil, Danemark, France, Grèce, Haïti, Islande, Japon, Lituanie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

98. À la même séance, avant l'adoption du projet de résolution, les observateurs d'Israël et de la République arabe syrienne ont fait une déclaration, et le représentant du Portugal (au nom de l'Union européenne) est intervenu pour expliquer son vote; après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Canada, des États-Unis et du Japon ont fait une déclaration pour expliquer leur vote.

Document examiné par le Conseil au titre du point 11 de l'ordre du jour

99. Toujours à sa 46^e séance, sur la proposition de son Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), le Conseil a décidé de prendre acte de la note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/62/75-E/2007/13). Voir la décision 2007/256 du Conseil.

² La délégation brésilienne a par la suite fait savoir que son vote aurait dû être en faveur du projet de résolution.

G. Organisations non gouvernementales

100. Le Conseil a examiné le point 12 de l'ordre du jour à sa 38^e séance, le 20 juillet 2007. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2007/SR.38). Le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2007 (E/2007/32 (Part I) et Corr.1);
- b) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2007 (E/2007/32 (Part II) et Corr.1);

Décisions prises par le Conseil

101. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2007/223 à 2007/233.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2007

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

102. À sa 38^e séance, le 20 juillet, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » (voir E/2007/32 (Part I) et Corr.1, chap. I, projet de décision I), dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir la décision E/2007/223 du Conseil.

Demande du World Sindhi Institute

103. À la même séance, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Demande du World Sindhi Institute » (voir E/2007/32 (Part I) et Corr.1, chap. I, projet de décision II), dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir la décision E/2007/224 du Conseil.

Demande de la Coalition gaie et lesbienne du Québec

104. Toujours à la même séance, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Demande de la Coalition gaie et lesbienne du Québec » (voir E/2007/32 (Part I) et Corr.1, chap. I, projet de décision III), dont le Comité avait recommandé l'adoption.

105. Toujours à la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision, qui a été rejeté par 13 voix contre 21, avec 12 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bélarus, Bénin, Chine, Fédération de Russie, Guinée, Iraq, Pakistan, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchad

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Autriche, Bolivie, Brésil, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guinée-Bissau, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Angola, Barbade, Cap-Vert, Costa Rica, El Salvador, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Paraguay, Philippines, Thaïlande

106. Avant la mise aux voix, l'observateur de la Norvège a fait une déclaration, et les représentants du Canada et du Brésil sont intervenus pour expliquer leur vote (voir E/2007/SR.38).

107. Au cours du vote, les représentants du Pakistan, de la Guinée-Bissau et de la Norvège sont intervenus sur des motions d'ordre après quoi le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), a statué que le vote se poursuivrait.

108. Le représentant du Pakistan a fait appel de cette décision, appel qui a été rejeté par 23 voix contre 8, avec 6 abstentions, par un vote à main levée.

109. Après le vote, le représentant de la Guinée-Bissau est intervenu pour expliquer son vote et le représentant du Bénin a fait une déclaration (voir E/2007/SR.38).

110. Par la suite, le représentant de l'Algérie a fait une déclaration.

111. Toujours à la 38^e séance, le projet de décision susmentionné ayant été rejeté, le représentant du Canada a présenté un projet de décision (E/2007/L.20) intitulé « Demande d'admission au statut consultatif présentée par l'organisation non gouvernementale Coalition gaie et lesbienne du Québec ».

112. À la même séance, à la suite des déclarations faites par les représentants du Pakistan, de la Chine, de la Somalie, de la Guinée-Bissau, du Bénin et du Portugal (voir E/2007/SR.38), le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision, qui a été adopté par 22 voix contre 13, avec 13 abstentions. Voir la décision E/2007/225 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Autriche, Bolivie, Brésil, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guinée-Bissau, Islande, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ont voté contre :

Algérie, Arabie saoudite, Bélarus, Bénin, Chine, Fédération de Russie, Guinée, Indonésie, Iraq, Pakistan, Somalie, Soudan, Sri Lanka

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Angola, Barbade, Cap-Vert, Costa Rica, El Salvador, Guyana, Haïti, Inde, Paraguay, Philippines, Tchad, Thaïlande

113. Avant l'adoption du projet de décision, le représentant du Pakistan a fait une déclaration pour expliquer son vote (voir E/2007/SR.38).

Demande de l'organisation Appel de Genève

114. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Demande de l'organisation Appel de Genève » (voir E/2007/32 (Part I) et Corr.1, chap. I, projet de décision IV), dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir la décision 2007/226 du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2007

115. Toujours à sa 38^e séance, à la suite d'une déclaration faite par le représentant de la Guinée-Bissau et des éclaircissements apportés par son Secrétaire, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2007 » (voir E/2007/32 (Part I) et Corr.1, chap. I, projet de décision V), dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir la décision 2007/227 du Conseil.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2007

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

116. À sa 38^e séance, le Conseil a adopté un projet de décision, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » (voir E/2007/32 (Part II) et Corr.1, chap. I, projet de décision I), dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir la décision 2007/228 du Conseil.

Retrait du statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Liberal International

117. À la même séance, le Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), a modifié le projet de décision intitulé « Retrait du statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Liberal International » (voir E/2007/32 (Part II) et Corr.1, chap. I, projet de décision II), en remplaçant « retirer » par « suspendre » et en insérant « pour une période d'un an » à la fin du paragraphe, de sorte que la décision se lise comme suit :

« Le Conseil économique et social décide de suspendre le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Liberal International pour une période d'un an. »

118. Toujours à la même séance, à la suite d'une déclaration faite par le représentant de la Guinée-Bissau, le Conseil a adopté le projet de décision, tel que modifié oralement. Voir la décision 2007/229 du Conseil.

119. Après l'adoption du projet de décision, les représentants de la Chine, du Canada, du Portugal (au nom de l'Union européenne), des États-Unis, du Paraguay, du Pakistan et de Cuba ont fait une déclaration (voir E/2007/SR.38).

120. Par la suite, le Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), a fait une déclaration au nom du Bureau du Conseil (voir E/2007/SR.38).

Demande de l'organisation non gouvernementale Jewish National Fund

121. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif de l'organisation non gouvernementale Jewish National Fund » (voir E/2007/32 (Part II) et Corr.1, chap. I, projet de décision III), dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir la décision 2007/230 du Conseil.

122. Après l'adoption du projet de décision, les représentants des États-Unis et du Portugal (au nom de l'Union européenne) ont fait une déclaration (voir E/2007/SR.38).

Demande de l'organisation non gouvernementale Swedish Federation for Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Rights

123. À sa 38^e séance, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif de l'organisation non gouvernementale Swedish Federation for Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Rights » (voir E/2007/32 (Part II) et Corr.1, chap. I, projet de décision IV), dont le Comité avait recommandé l'adoption.

124. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision, qui a été rejeté par 14 voix contre 22, avec 11 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bélarus, Bénin, Chine, Fédération de Russie, Guinée, Indonésie, Iraq, Pakistan, Somalie, Soudan, Sri Lanka

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Autriche, Bolivie, Brésil, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guinée-Bissau, Islande, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Angola, Barbade, Cap-Vert, Costa Rica, El Salvador, Guyana, Haïti, Inde, Paraguay, Philippines, Thaïlande

125. Après le rejet du projet de décision, les représentants du Portugal (au nom de l'Union européenne) et du Canada ont fait une déclaration pour expliquer leur vote (voir E/2007/SR.38).

126. Toujours à la 38^e séance, après le rejet du projet de décision IV, le représentant du Portugal (au nom de l'Union européenne) a présenté un projet de décision (E/2007/L.21) intitulé « Demande d'admission au statut consultatif présentée par l'organisation non gouvernementale Swedish Federation for Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Rights ».

127. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision, qui a été adopté par 22 voix contre 12, avec 12 abstentions. Voir la décision 2007/231 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Autriche, Bolivie, Brésil, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guinée-Bissau, Islande, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ont voté contre :

Arabie saoudite, Bélarus, Bénin, Chine, Fédération de Russie, Guinée, Indonésie, Iraq, Pakistan, Somalie, Soudan, Sri Lanka

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Angola, Barbade, Cap-Vert, Costa Rica, El Salvador, Guyana, Haïti, Inde, Paraguay, Philippines, Thaïlande

Dates de la session de 2008 du Comité chargé des organisations non gouvernementales et ordre du jour provisoire

128. Toujours à sa 38^e séance, à la suite d'une déclaration faite par le représentant de la Guinée-Bissau, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Dates de la session de 2008 du Comité chargé des organisations non gouvernementales et ordre du jour provisoire » (voir E/2007/32 (Part II) et Corr.1, chap. I, projet de décision V), dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir la décision 2007/232 du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2007

129. À la même séance, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2007 » (voir E/2007/32 (Part II) et Corr.1, chap. I, projet de décision VI), dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir la décision 2007/233 du Conseil.

H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

130. À ses 40^e, 41^e et 43^e séances, et de sa 45^e à sa 47^e séance, du 23 au 27 juillet 2007, le Conseil a tenu un débat sur le point 13 de l'ordre du jour. On trouvera un résumé de ce débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.40, 41, 43 et 45 à 47). Le Conseil était saisi du rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/25 de l'Assemblée générale (A/62/89-E/2007/76) (voir également les points 4, 6, 7 f), 8 et 14).

131. Le Conseil a examiné la question du développement durable [point 13 a)] à ses 40^e et 47^e séances, les 23 et 27 juillet (voir E/2007/SR.40 et 47).

132. Le Conseil a examiné la question de la science et de la technique au service du développement [point 13 b)], conjointement avec celles de l'application et du suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies) (point 6) et de la coopération internationale dans

le domaine de l'informatique [point 7 c)] à sa 43^e séance, le 25 juillet (voir E/2007/SR.43).

133. Le Conseil a examiné les questions des statistiques [point 13 c)] et de la population et du développement [point 13 f)] à sa 41^e séance, le 24 juillet (voir E/2007/SR.41).

134. Le Conseil a examiné la question des établissements humains [point 13 d)] à sa 45^e séance, le 26 juillet (voir E/2007/SR.45).

135. Le Conseil a examiné les questions de l'environnement [point 13 e)], de l'administration publique et du développement [point 13 g)], de la coopération internationale en matière fiscale [point 13 h)] et de la cartographie [point 13 k)] à sa 47^e séance, le 27 juillet (voir E/2007/SR.47).

136. Le Conseil a examiné la question du Forum des Nations Unies sur les forêts [point 13 i)] à ses 40^e et 46^e séances, les 23 et 26 juillet (voir E/2007/SR.46).

137. Le Conseil a examiné la question des femmes et du développement [point 13 l)], conjointement avec celles de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies [point 7 e)] et de la promotion de la femme [point 14 a)] à sa 42^e séance, le 24 juillet (voir E/2007/SR.42), puis a examiné les points 7 e) et 14 a) conjointement à sa 47^e séance, le 27 juillet (voir E/2007/SR.47).

138. Le Conseil a examiné la question du transport des marchandises dangereuses [point 13 m)], conjointement avec celles du développement durable [point 13 a)], des établissements humains [point 13 d)], de l'environnement [point 13 e)] et du Forum des Nations Unies sur les forêts [point 13 i)] à sa 40^e séance, le 23 juillet (voir E/2007/SR.40).

139. À la 40^e séance, le 23 juillet, des déclarations liminaires ont été faites par le représentant du Comité des politiques de développement [au titre du point 13 a)]; par le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination [au titre du point 13 e)]; par la Directrice du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, [au titre du point 13 d)]; et par le Secrétaire du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses de la Commission économique pour l'Europe [au titre du point 13 m)] (voir E/2007/SR.40).

140. À la 43^e séance, le 25 juillet, le représentant de la Division de l'informatique du Département de la gestion (voir E/2007/SR.43) a fait une déclaration liminaire [au titre du point 13 b)].

1. Développement durable (point 13 a) de l'ordre du jour)

141. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session (E/2007/29);

b) rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (E/2006/33);

c) rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa neuvième session (E/2007/33);

d) rapport du Secrétaire général sur l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural (E/2007/61).

Décisions prises par le Conseil

142. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2007/34 à 2007/36** et les **décisions 2007/234, 2007/235 et 2007/263**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session

Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours de son cycle d'application 2008/2009

143. À sa 40^e séance, le 23 juillet, le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2008/09 » (voir E/2007/29, chap. I.A, projet de décision I). Voir la **décision 2007/234** du Conseil.

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire de sa seizième session

144. À la même séance, le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission » (voir E/2007/29, chap. I.A, projet de décision II). Voir la **décision 2007/235** du Conseil.

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa neuvième session

145. À sa 47^e séance, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2007/L.34) intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur sa neuvième session », présenté par le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations informelles.

146. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2007/34** du Conseil.

147. Après l'adoption du projet de résolution, la représentante du Portugal a fait une déclaration (au nom de l'Union européenne) (voir E/2007/SR.47).

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session

148. Également à sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2007/L.35) intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur sa huitième session », présenté par le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations informelles.

149. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2007/35** du Conseil.

150. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Portugal (au nom de l'Union européenne), de l'Algérie, de l'Inde et de la Guinée-Bissau (voir E/2007/SR.47).

151. Également à la même séance, après l'adoption du projet de résolution, le projet de résolution E/2007/L.9 a été retiré par son auteur.

Non-inscription de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés

152. À la 47^e séance, sur proposition du Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale de ne pas inscrire la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés. Voir la **décision 2007/263** du Conseil.

153. Après l'adoption de la décision orale, une déclaration a été faite par le représentant de l'Inde (voir E/2007/SR.47).

Alliance des Nations Unies entre secteur public et secteur privé pour le développement rural

154. À la même séance, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural » (E/2007/L.37), présenté par le Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations informelles.

155. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2007/36** du Conseil.

156. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de Madagascar et de l'Angola et par le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti) (voir E/2007/SR.47).

2. La science et la technique au service du développement (point 13 b) de l'ordre du jour

157. Au titre du point 13 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport sur la dixième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement (E/2007/31).

Décisions prises par le Conseil

158. Au titre du point 13 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2007/8** et la **décision 2007/240**.

**Recommandations formulées dans le rapport
sur la dixième session de la Commission de la science
et de la technique au service du développement**

**Circulation de l'information pour le suivi
du Sommet mondial sur la société de l'information**

159. À sa 43^e séance, le 25 juillet, sur recommandation de la Commission, le Conseil a adopté un projet de résolution intitulé « Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information » (voir E/2007/31, chap. I.A). Voir la **résolution 2007/8** du Conseil.

**Rapport de la Commission de la science
et de la technique au service du développement
sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour
provisoire et documentation de sa onzième session**

160. À la même séance, sur recommandation de la Commission, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa onzième session » (voir E/2007/31, chap. I.B). Voir la **décision 2007/240** du Conseil.

3. Statistiques (point 13 c) de l'ordre du jour)

161. Au titre du point 13 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la statistique sur les travaux de sa trente-huitième session (E/2007/24).

Décision prise par le Conseil

162. Au titre du point 13 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/236**.

**Recommandation formulée dans le rapport de la Commission
de la statistique sur les travaux de sa trente-huitième session**

**Rapport de la Commission de la statistique sur les travaux
de sa trente-huitième session et ordre du jour provisoire
et dates de la trente-neuvième session de la Commission**

163. À sa 41^e séance, le 24 juillet, sur recommandation de la Commission, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la statistique sur les travaux de sa trente-huitième session et ordre du jour provisoire et dates de la trente-neuvième session de la Commission » (voir E/2007/24, chap. I.A). Voir la **décision 2007/236** du Conseil.

4. Établissements humains (point 13 d) de l'ordre du jour)

164. Au titre du point 13 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2007/58).

Décisions prises par le Conseil

165. Au titre du point 13 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2007/249** et **2007/250**.

Établissements humains

166. À sa 45^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2007/L.25) intitulé « Établissements humains », présenté par le Vice-Président du Conseil, M. Léo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations officielles.

167. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la **décision 2007/249** du Conseil.

Documentation examinée dans le cadre de la question relative aux établissements humains

168. Également à la 45^e séance, sur proposition du Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt et unième session (A/62/8). Voir la **décision 2007/250** du Conseil.

5. Environnement (point 13 e) de l'ordre du jour)

169. Au titre du point 13 e) et de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur les travaux de sa vingt-quatrième session (A/62/25);
- b) Rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement (A/62/78-E/2007/62).

Décisions prises par le Conseil

170. Au titre du point 13 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2007/264** et **2007/265**.

Produits nocifs pour la santé et l'environnement

171. À sa 47^e séance, le 27 juillet, sur proposition du Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement (A/62/78-E/2007/62) et a prié le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres et les entités intergouvernementales concernées, d'évaluer dans quelle mesure la Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente ont été interdites, ou rigoureusement réglementées, ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements, demeure utile pour les États Membres et de faire rapport à ce sujet au Conseil à sa session de fond de 2008. Voir la **décision 2007/264** du Conseil.

Document examiné dans le cadre de la question relative à l'environnement

172. Également à la 47^e séance, sur proposition du Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur les travaux de sa vingt-quatrième session (A/62/25). Voir la **décision 2007/265** du Conseil.

6. Population et développement (point 13 f) de l'ordre du jour)

173. Au titre du point 13 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarantième session (E/2007/25).

Décision prise par le Conseil

174. Au titre du point 13 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/237**.

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarantième session

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de la Commission

175. À sa 41^e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de la Commission » (voir E/2007/25, chap. I.A). Voir la **décision 2007/237** du Conseil.

7. Administration publique et développement (point 13 g) de l'ordre du jour)

176. Au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session (E/2007/44).

Décision prise par le Conseil

177. Au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/266**.

Comité d'experts de l'administration publique

178. À sa 47^e séance, le 27 juillet, sur proposition du Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session (E/2007/44) à la reprise de sa session de fond. Voir la **décision 2007/266** du Conseil.

8. Coopération internationale en matière fiscale (point 13 h) de l'ordre du jour)

179. Au titre du point 13 h) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa deuxième session (E/2006/45).

Décision prise par le Conseil

180. Au titre du point 13 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/267**.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

181. Également à sa 47^e séance, le Conseil était saisi d'un état des incidences sur le budget-programme (E/2007/L.16) des recommandations figurant dans le rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa deuxième session (E/2006/45).

182. À la même séance, le Conseil était saisi du projet de résolution E/2007/L.30, intitulé « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale », qui a été présenté par le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti).

183. À la même séance, le Conseil a décidé de reporter la suite de l'examen du projet de résolution à la reprise de sa session de fond. Voir la **décision 2007/267** du Conseil.

9. Forum des Nations Unies sur les forêts (point 13 i) de l'ordre du jour)

184. Au titre du point 13 i) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa septième session (E/2007/42 et Corr.1).

Décision prise par le Conseil

185. Au titre du point 13 i) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/257**.

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa septième session

186. À sa 46^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi de l'état des incidences sur le budget-programme (E/2007/L.22) des recommandations formulées dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa septième session (E/2007/42 et Corr. 1).

187. À la même séance, sur proposition du Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), le Conseil a décidé de reporter toute décision concernant le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa septième session à la prochaine reprise de sa session de fond. Voir la **décision 2007/257** du Conseil.

188. Également à la même séance, suite à l'adoption de la décision orale, une déclaration a été faite par la représentante du Portugal (au nom de l'Union européenne) (voir E/2007/SR.46).

10. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (point 13 j) de l'ordre du jour)

189. Aucune proposition n'a été présentée au titre du point 13 j) de l'ordre du jour.

11. Cartographie (point 13 k) de l'ordre du jour)

190. Au titre du point 13 k) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/CONF.97/7).

Décision prise par le Conseil

191. Au titre du point 13 k) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/268**.

Rapport de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

192. À la 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a décidé de reporter toute décision concernant le rapport de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/CONF.97/7) à la prochaine reprise de sa session de fond. Voir la **décision 2007/268** du Conseil.

12. Femmes et développement (point 13 l) de l'ordre du jour)

193. Au titre du point 13 l) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante et unième session (E/2007/27) [voir également le point 14 a)].

194. Aucune décision n'a été prise par le Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. Transport des marchandises dangereuses (point 13 m) de l'ordre du jour)

195. Au titre du point 13 m) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2007/53).

Décision prise par le Conseil

196. Au titre du point 13 m) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2007/6**.

Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

197. À sa 40^e séance, le 23 juillet, sur recommandation du Comité d'experts, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (voir E/2007/53, chap. I). Voir la **résolution 2007/6** du Conseil.

I. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

198. Le Conseil a examiné les questions sociales et les questions relatives aux droits de l'homme au titre du point 14 de l'ordre du jour, à ses 39^e et 42^e à 47^e séances, du 23 au 27 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2007/SR.39 et 42 à 47).

199. À sa 39^e séance, le 23 juillet, le Conseil a regroupé l'examen du point 14 i) et du point 7 h) de l'ordre du jour [Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)].

200. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a regroupé l'examen du point 14 a) avec celui du point 7 e) de l'ordre du jour sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies et du point 13 i) de l'ordre du jour sur les femmes et le développement.

201. À sa 43^e séance, le 25 juillet, le Conseil a regroupé l'examen des points 14 b) à 14 h) et celui du point 15 de l'ordre du jour sur les instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

202. Au titre de l'ensemble du point 14 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale (A/62/89-E/2007/76) (voir également au titre des points 4, 6, 7 f), 8 et 13).

203. À la 39^e séance, le 23 juillet, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination a fait une déclaration liminaire au titre du point 14 i) de l'ordre du jour (voir E/2007/SR.39).

204. À la 42^e séance, le 24 juillet, le représentant du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme a fait une déclaration liminaire au nom de la Conseillère spéciale (voir points 7 e), 13 l) et 14 a) de l'ordre du jour) (voir E/2007/SR.42).

205. À la 43^e séance, le 25 juillet, le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration liminaire au titre du point 14 g) de l'ordre du jour (voir E/2007/SR.43).

206. Toujours à la même séance, le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants s'est adressé au Conseil au titre du point 14 d) de l'ordre du jour (voir E/2007/SR.43).

1. Promotion de la femme (point 14 a) de l'ordre du jour)

207. Au titre du point 14 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante et unième session (E/2007/27);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2007/64);

c) Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme sur les travaux de sa quatrième session (E/2007/79);

d) Note du Secrétaire général sur les résultats des trente-septième et trente-huitième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2007/75).

Mesures prises par le Conseil

208. Au titre du point 14 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2007/7, 2007/33 et 2007/37** et les **décisions 2007/238, 2007/239 et 2007/270**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante et unième session

Conclusions concertées sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles

209. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a décidé de transmettre au débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants, les conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme, intitulée « Élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles » (voir E/2007/27, chap. I.A). Voir **décision 2007/238**.

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

210. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter », recommandé par la Commission (voir E/2007/27, chap. I.B) par 38 voix contre 2, avec 1 abstention, à l'issue d'un vote par appel nominal. Voir **résolution 2007/7** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit^{3, 4} :

³ Les délégations du Sri Lanka et du Brésil ont par la suite indiqué que, si elles avaient assisté au scrutin, elles auraient voté en faveur du projet de résolution.

⁴ La délégation angolaise a par la suite indiqué que son vote aurait dû être en faveur du projet de résolution.

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Barbade, Bélarus, Bolivie, Cap-Vert, Chine, Costa Rica, Cuba, Danemark, El Salvador, Fédération de Russie, France, Grèce, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Japon, Kazakhstan, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Thaïlande

Ont voté contre :

Canada, États-Unis d'Amérique

S'est abstenu :

Angola

211. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant du Pakistan a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine; après son adoption, les représentants des États-Unis et du Costa Rica, ainsi que l'Observateur d'Israël en ont également fait (voir E/2007/SR.42).

**Rapport de la Commission de la condition de la femme
sur les travaux de sa cinquante et unième session
et ordre du jour provisoire et documentation
de la cinquante-deuxième session de la Commission**

212. Toujours à sa 42^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-deuxième session de la Commission », recommandé par la Commission (voir E/2007/27, chap. I.C). Voir **décision 2007/239** du Conseil.

**Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques
et tous les programmes du système des Nations Unies**

213. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a examiné un projet de résolution (E/2007/L.28) intitulé « Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies », qui avait été présenté par le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), au titre des points 7 e) et 14 a) de l'ordre du jour. Pour les décisions du Conseil, voir chapitre VII, section B.5, paragraphes 44 à 46, et **résolution 2007/33** du Conseil.

**Travaux futurs pour renforcer l'Institut international
de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

214. À la même séance, le Conseil était saisi du projet de résolution E/2007/L.29 intitulé « Travaux futurs pour renforcer l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme », présenté par le Vice-Président du Conseil, Leo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations officielles.

215. Toujours à la même séance, le Secrétaire a informé le Conseil que le projet de résolution doit refléter le fait qu'il avait été présenté par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

216. Toujours à sa 47^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2007/L.29. Voir **résolution 2007/37** du Conseil.

Rapport examiné par le Conseil au titre des questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : promotion de la femme

217. À sa 47^e séance, le Conseil a pris acte de la note du Secrétaire général sur les résultats des trente-septième et trente-huitième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2007/75). Voir **décision 2007/270** du Conseil.

2. Développement social (point 14 b) de l'ordre du jour)

218. Au titre du point 14 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-cinquième session (E/2007/26).

Mesures prises par le Conseil

219. Au titre du point 14 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2007/27 et 2007/28** ainsi que les **décisions 2007/258 et 2007/259**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-cinquième session

Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

220. À sa 46^e séance, le 26 juillet, le Conseil a examiné un projet de résolution intitulé « Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà », recommandé par la Commission (voir E/2007/26, chap. I.A).

221. À la même séance, le Conseil a recommandé, à l'issue d'un vote par appel nominal de 49 voix contre une, à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution. Voir **résolution 2007/27** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chine, Costa Rica, Cuba, Danemark, El Salvador, Fédération de Russie, France, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Islande, Japon, Kazakhstan, Lituanie, Luxembourg, Mauritanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République démocratique du Congo, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Roumanie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande

Ont voté contre :

États-Unis d'Amérique

222. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant du Pakistan a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine; après son adoption, les

représentants des États-Unis et du Portugal (au nom de l'Union européenne) en ont fait aussi (voir E/2007/SR.46).

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

223. À sa 46^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté un projet de résolution intitulé « Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique », recommandé par la Commission (voir E/2007/26, chap. I.B). Voir **résolution 2007/28** du Conseil.

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-cinquième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-sixième session

224. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-cinquième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-sixième session » recommandé par la Commission (voir E/2007/26, chap. I.C). Voir **décision 2007/258** du Conseil.

Présentation de candidatures à des postes du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

225. Toujours à la même séance, le Conseil a décidé de confirmer les huit personnes nommées par la Commission à des postes du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (voir E/2007/26, chap. I.D, décision 45/101). Voir **décision 2007/259** du Conseil.

3. Prévention du crime et justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour)

226. Au titre du point 14 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa seizième session (E/2007/30).

Mesures prises par le Conseil

227. Au titre du point 14 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2007/17 à 2007/24** et les **décisions 2007/251 à 2007/253**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa seizième session

228. À sa 45^e séance, le 26 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences sur le budget-programme des projets de proposition dont l'adoption a été recommandée dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/2007/30, chap. I) (voir E/2007/SR.45).

Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

229. À la même séance, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution intitulé « Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale » recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.A). Voir **résolution 2007/17** du Conseil.

230. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant du Brésil a fait une déclaration (voir E/2007/SR.45).

Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme

231. À la même séance également, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution intitulé « Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme » recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.A). Voir **résolution 2007/18** du Conseil.

Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011

232. Toujours à sa 45^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période de 2008-2011 » recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.B). Voir **résolution 2007/19** du Conseil.

Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité

233. À sa 45^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité » recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.B). Voir **résolution 2007/20** du Conseil.

Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

234. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale » recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.B). Voir **résolution 2007/21** du Conseil.

Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire

235. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire »

recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.B). Voir **résolution 2007/22** du Conseil.

Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies

236. Toujours à sa 45^e séance, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé « Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies » recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.B).

237. À sa 45^e séance, le Secrétaire du Conseil a corrigé oralement l'alinéa 8 du projet de résolution en supprimant l'expression de « coordination » avant le mot « Interinstitutions ».

238. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution tel qu'il a été corrigé oralement. Voir **résolution 2007/23** du Conseil.

Coopération internationale en vue de l'amélioration de l'accès à l'assistance technique dans le système de justice pénale en particulier en Afrique

239. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Coopération internationale en vue de l'amélioration de l'accès à l'assistance technique dans le système de justice pénale en particulier en Afrique » recommandé par la Commission (voir 2007/30, chap. I.B). Voir **résolution 2007/24** du Conseil.

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa dix-septième session

240. Toujours à sa 45^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa dix-septième session » recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.C). Voir **décision 2007/251** du Conseil.

Nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

241. À sa 45^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice » recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.C). Voir **décision 2007/252** du Conseil.

Sujet du débat thématique de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-septième session, en 2008

242. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Sujet du débat thématique de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-septième session, en 2008 » recommandé par la Commission (voir E/2007/30, chap. I.C). Voir **décision 2007/253** du Conseil.

243. À l'issue de l'adoption des recommandations formulées dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le représentant des États-Unis a fait une déclaration (voir E/2007/SR.45).

4. Stupéfiants (point 14 d) de l'ordre du jour)

244. Au titre du point 14 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquantième session (E/2007/28 et Corr.1);

b) Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2006 (E/INCB/2006/1)⁵;

c) Lettres identiques datées du 30 mai 2007, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil économique et social par le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (A/62/90-E/2007/72).

Décisions prises par le Conseil

245. Au titre du point 14 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2007/9 à 2007/12** et les **décisions 2007/242 et 2007/243**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquantième session

246. À la 44^e séance, le 25 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences sur le budget-programme des projets de proposition dont l'adoption a été recommandée dans le rapport de la Commission (voir E/2007/28 et Corr.1, chap. I) (E/2007/SR.44).

Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques

247. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques » recommandé par la Commission (voir E/2007/28 et Corr.1, chap. I.A). Voir **résolution 2007/9** du Conseil.

Amélioration de la collecte de données sur l'abus de drogues par les États Membres afin d'accroître la fiabilité des données et la comparabilité des informations communiquées

248. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Amélioration de la collecte de données sur l'abus de drogues par les États Membres afin d'accroître la fiabilité des données et la comparabilité des informations communiquées » recommandé par la Commission (voir E/2007/28 et Corr.1, chap. I.A). Voir **résolution 2007/10** du Conseil.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.XI.II.

Appui aux mesures et programmes de lutte contre les stupéfiants de l'Afghanistan

249. Toujours à sa 44^e séance, le Conseil a adopté un projet de résolution intitulé « Appui aux mesures et programmes de lutte contre les stupéfiants de l'Afghanistan » recommandé par la Commission (voir E/2007/28 et Corr.1, chap. I.A). Voir **résolution 2007/11** du Conseil.

Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011

250. À sa 44^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période de 2008-2011 » recommandé par la Commission (voir E/2007/28 et Corr.1, chap. I.A). Voir **résolution 2007/12** du Conseil.

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante et unième session

251. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante et unième session » recommandé par la Commission (voir E/2007/28 et Corr.1, chap. I.B). Voir **décision 2007/242** du Conseil.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

252. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Rapport de l'organe international de contrôle des stupéfiants » recommandé par la Commission (voir E/2007/28 et Corr.1, chap. I.B). Voir **décision 2007/243** du Conseil.

5. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (point 14 e) de l'ordre du jour)

253. Au titre du point 14 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Lettre datée du 29 novembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2006/92);
- b) Lettre datée du 8 janvier 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2007/11);
- c) Lettre datée du 28 juin 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2007/85);
- d) Note verbale datée du 10 mai 2007, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2007/86).

254. À la 43^e séance, le 25 juillet, la Haut-Commissaire assistante pour les opérations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a présenté un rapport oral sur les aspects des travaux du Haut-Commissariat touchant la coordination (voir E/2007/SR.43).

Mesures prises par le Conseil

255. Au titre du point 14 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2007/254** et **2007/270**.

Augmentation du nombre de membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

256. À la 44^e séance, le 25 juillet, le représentant du Luxembourg a, au nom du Bénin, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Luxembourg et de Monténégro, présenté un projet de résolution (E/2007/L.17) intitulé « Augmentation du nombre de membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ».

257. À sa 45^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2007/L.17. Voir **décision 2007/254** du Conseil.

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur les aspects des travaux du Haut-Commissariat touchant la coordination

258. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris note du rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur les aspects des travaux du Haut-Commissariat touchant la coordination, présenté lors de la 43^e séance du Conseil, le 25 juillet. Voir **décision 2007/270** du Conseil.

6. Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (point 14 f) de l'ordre du jour)

259. Aucune proposition n'a été présentée au titre du point 14 f) de l'ordre du jour.

7. Droits de l'homme (point 14 g) de l'ordre du jour)

260. Au titre du point 14 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2007/82).

Décisions prises par le Conseil

261. Au titre du point 14 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2007/241** et **2007/270**.

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-sixième et trente-septième sessions

262. À sa 43^e séance, le 25 juillet, le Conseil a décidé d'examiner le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-sixième et trente-septième sessions (E/2007/22) ultérieurement. Voir **décision 2007/241** du Conseil.

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

263. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris note du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2007/82). Voir **décision 2007/270** du Conseil.

8. Instance permanente sur les questions autochtones (point 14 h) de l'ordre du jour)

264. Au titre du point 14 h) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa sixième session (E/2007/43).

Décisions prises par le Conseil

265. Au titre du point 14 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2007/244 à 2007/246** et **2007/270**.

Recommandations formulées dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa sixième session

266. À la 44^e séance, le 25 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences sur le budget-programme des projets de décision dont l'adoption a été recommandée dans le rapport de l'Instance permanente (voir E/2007/43, chap. I.A, projets de décision I et II) (E/2007/SR.44).

Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur les langues autochtones

267. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur les langues autochtones » recommandé par l'Instance permanente (voir E/2007/43, chap. I.A). Voir **décision 2007/244** du Conseil.

Lieu et dates de la septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

268. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Lieu et dates de la septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones » recommandé par l'Instance permanente (voir E/2007/43, chap. I.A). Voir **décision 2007/245** du Conseil.

Ordre du jour provisoire et documentation de la septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

269. Toujours à sa 44^e séance, le Conseil a approuvé le projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire et documentation de la septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones » recommandé par l'Instance permanente (voir E/2007/43, chap. I.A). Voir **décision 2007/246** du Conseil.

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa sixième session

270. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris note du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa sixième session (E/2007/43). Voir **décision 2007/270** du Conseil.

9. Confidentialité des données génétiques et non-discrimination (point 14 i) de l'ordre du jour)

271. Au titre du point 14 i) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (E/2007/65 et Add.1 et 2).

Décisions prises par le Conseil

272. Au titre du point 14 i) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/269**.

Rapport du Secrétaire général sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination

273. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (E/2007/65 et Add.1 et 2) et prié le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, l'UNESCO et d'autres entités intergouvernementales compétentes, de recommander l'instance ou les instances les plus appropriées pour l'examen de la question de la confidentialité des données génétiques et de la non-discrimination et de lui présenter un rapport à sa session de fond de 2008. Voir **décision 2007/269** du Conseil.

J. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

274. Le Conseil a examiné le point 15 de l'ordre du jour à ses 43^e et 47^e séances, les 25 et 27 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2007/SR.43 et 47).

275. À sa 43^e séance, le 25 juillet, le Conseil a débattu conjointement du point 15 et des points 14 b) à 14 h) de l'ordre du jour.

276. Au titre du point, le Conseil était saisi de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies sur les travaux, activités et réalisations de l'École.

277. Toujours à la même séance, le Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies a fait une déclaration liminaire (voir E/2007/SR.43).

Décisions prises par le Conseil

278. Au titre du point 15 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2007/271**.

Rapport du Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies de Turin (Italie)

279. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris note du rapport du Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies sur les travaux, activités et réalisations de l'École (E/2007/60). Voir **décision 2007/271** du Conseil.

Chapitre VIII

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

1. Le Conseil a examiné la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations à sa session d'organisation, à la reprise de cette session (point 4 de l'ordre du jour) et à sa session de fond (point 1 de l'ordre du jour). Il l'a examinée à ses 3^e, 4^e, 10^e, 12^e et 45^e séances, les 6 et 9 février, 25 avril, 24 mai et 26 juillet 2007. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2007/SR.3, 4, 10, 12 et 45).

2. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire annoté de la session d'organisation et de la reprise de cette session pour 2007 (E/2007/2/Rev.1 et Add.1);

b) Note du Secrétaire général sur l'élection des membres des commissions techniques du Conseil (E/2007/9);

c) Note du Secrétaire général sur la présentation de la candidature de sept membres du Comité du programme et de la coordination (E/2007/9/Add.1);

d) Note du Secrétaire général sur l'Instance permanente sur les questions autochtones : Élection de huit membres parmi les candidats présentés par les gouvernements et présentation de la candidature de huit membres par le Président du Conseil économique et social (E/2007/9/Add.2 et 8 à 10);

e) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2007/9/Add.3);

f) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (E/2007/9/Add.4);

g) Note du Secrétaire général sur l'élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/2007/9/Add.5);

h) Note du Secrétaire général sur l'élection de huit membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2007/9/Add.6);

i) Note du Secrétaire général sur l'élection de 19 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (E/2007/9/Add.7);

j) Note du Secrétaire général sur la nomination d'un nouveau membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2007/9/Add.11);

k) Lettre datée du 17 avril 2007 adressée aux membres du Conseil par le Président du Conseil économique et social (E/2007/48).

Mesures prises par le Conseil

3. Le Conseil a adopté **les décisions 2007/201 A, B et C** au titre du point 4 concernant les élections, la présentation de candidatures, la confirmation des candidatures et les nominations.

Chapitre IX

Questions d'organisation

1. Le Conseil a tenu sa session d'organisation pour 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 17 et 22 janvier; les 6, 9 et 15 février; les 2 et 15 mars 2007 (1^{re} à 7^e séances); une reprise de sa session d'organisation au Siège de l'Organisation, les 25 et 26 avril et le 24 mai 2007 (10^e à 12^e séances); sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au Siège de l'Organisation, le 16 avril 2007 (8^e et 9^e séances); sa session de fond à l'Office des Nations Unies à Genève, du 2 au 27 juillet 2007 (13^e à 47^e séances); et une reprise de sa session de fond au Siège de l'Organisation, ___ (___ à ___e séances).

A. Session d'organisation

Ouverture de la session du Conseil

2. La 1^{re} séance, tenue le 17 janvier 2007, a été ouverte par le Président du Conseil pour 2006, Ali Hachani (Tunisie). Après avoir été élu, Dalius Čekuolis (Lituanie), le Président du Conseil pour 2007, a fait une déclaration.

Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, conformément à l'alinéa k) du paragraphe 2 de sa résolution 1988/77, le Conseil a élu Vice-Présidents du Conseil pour 2007 par acclamation Youcef Yousfi (Algérie); Lauro L. Baja, Jr. (Philippines); Léo Mërorës (Haïti) et Hjálmar W. Hannesson (Islande).

4. À sa 7^e séance, le 15 mars, le Président a déclaré qu'en application de l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Groupe des États d'Asie avait approuvé la candidature de Hilario G. Davide, Jr., Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, pour remplacer Lauro L. Baja, Jr. qui devait regagner sa capitale. Le Conseil a ensuite élu Vice-Président par acclamation Hilario G. Davide, Jr. pour le reste de la durée de la session de 2007.

5. À la 25^e séance, le 10 juillet 2007, le Vice-Président du Conseil, M. Hilario G. Davide, Jr., (Philippines), a déclaré qu'en application de l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Groupe des États d'Afrique avait proposé qu'Idriss Jazaïry, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, préside le débat consacré aux activités opérationnelles de la session de fond de 2007 du Conseil à la place de Youcef Yousfi (Algérie), qui ne serait pas en mesure de le faire pour des raisons indépendantes de sa volonté. Le Conseil a donc invité Idriss Jazaïry à présider la session de fond de 2007 en sa qualité de Vice-Président.

Ordre du jour

6. À la 2^e séance, le 22 janvier, le Conseil a examiné l'ordre du jour de sa session d'organisation. Il était saisi de l'ordre du jour provisoire annoté (E/2007/2 et Corr.1).

7. À la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa session d'organisation (voir annexe I).

Décisions prises par le Conseil

8. À sa session d'organisation pour 2007, le Conseil a adopté une résolution et 12 décisions concernant les questions d'organisation. Voir la **résolution 2007/1** et les **décisions 2007/202 à 2007/213** du Conseil.

Lieux et dates de la soixante-troisième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

9. À sa 3^e séance, le 6 février, ayant examiné la recommandation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'accepter l'offre du Gouvernement kazakh d'accueillir la soixante-troisième session de la Commission, le Conseil a remercié le Gouvernement kazakh de cette offre généreuse et a approuvé la tenue à Almaty (Kazakhstan), du 17 au 23 mai 2007, de la soixante-troisième session de la Commission. Voir la **résolution 2007/1** du Conseil.

Date de la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

10. À la même séance, le Conseil a décidé que sa réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tiendrait au Siège, le 16 avril 2007. Voir la **décision 2007/202** du Conseil.

Organisation des travaux de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

11. À sa 4^e séance, le 9 février, le Conseil a décidé ce qui suit concernant l'organisation des travaux de sa session de fond de 2007 :

- a) Le débat de haut niveau se tiendrait du 2 au 5 juillet 2007;
- b) Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales se tiendrait le 6 juillet 2007;
- c) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendrait du 6 au 10 juillet 2007;
- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendrait du 10 au 13 juillet 2007;
- e) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendrait du 16 au 18 juillet 2007;
- f) Le débat général se tiendrait du 19 au 26 juillet 2007;
- g) Le Conseil conclurait ses travaux le 27 juillet 2007.

12. Voir la **décision 2007/203** du Conseil.

Débat de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

13. À sa 4^e séance également, le Conseil a décidé que les travaux du débat de sa session de fond de 2007 consacré aux activités opérationnelles porteraient sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée et de la résolution 2006/14 du Conseil. Voir la **décision 2007/204** du Conseil.

Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe relatif à l'Organisation mondiale du tourisme

14. À la même séance, le Conseil a décidé de reporter encore à sa session de fond de 2007 l'examen du projet d'annexe à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées concernant l'Organisation mondiale du tourisme. Par la suite, à sa 45^e séance, le 26 juillet, le Conseil a de nouveau décidé de reporter l'examen de la question à sa session de fond de 2008, étant entendu qu'elle peut être examinée plus tôt et qu'une décision peut être adoptée sans débat. Voir les **décisions 2007/205** et **2007/247** du Conseil.

Thème du débat retenu pour la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

15. À sa 6^e séance, le 2 mars, le Conseil a décidé que le thème du débat retenu pour sa session de fond de 2007 serait « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables ». Voir la **décision 2007/206** du Conseil.

Thème de l'examen ministériel annuel de la session de 2007 du Conseil économique et social

16. À la même séance, le Conseil a décidé que le thème de l'examen ministériel annuel de 2007 serait « Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement ». Voir la **décision 2007/207** du Conseil.

Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement

17. À la même séance également, le Conseil, ayant examiné l'ordre du jour provisoire et la documentation proposés pour la dixième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement figurant dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session⁶ et rappelant sa résolution 2006/46, a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dixième session de la Commission. Voir la **décision 2007/208** du Conseil.

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 11 (E/2006/31).

Ordre du jour provisoire et documentation de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

18. À sa 7^e séance, le 15 mars, le Conseil, ayant examiné le projet de programme de travail de base pour 2007 et 2008 (voir E/2001/1 et Corr.1), a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa session de fond de 2007, encore modifié oralement. Voir la **décision 2007/209** du Conseil.

Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2008

19. À la même séance, le Conseil a pris note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 2008 (voir E/2007/1 et Corr.1). Voir la **décision 2007/210** du Conseil.

Thème du débat de la session de fond de 2007 du Conseil consacré aux affaires humanitaires

20. Toujours à la même séance, le Conseil a décidé que le thème du débat de sa session de fond de 2007 consacré aux affaires humanitaires serait « Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies grâce à une amélioration de l'efficacité de l'aide axée sur les besoins » et qu'il convoquerait deux tables rondes sur les thèmes suivants : « L'utilisation des ressources militaires en cas de catastrophe naturelle » et « Le financement de l'intervention humanitaire reposant sur une évaluation des besoins, notamment le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ». Voir la **décision 2007/211** du Conseil.

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session

21. Toujours à sa 7^e séance, en application de sa décision 2006/266, le Conseil :

a) A demandé au Comité des politiques de développement d'inviter le Samoa à présenter son dossier au Comité lors de sa neuvième session en 2007;

b) A demandé également au Comité des politiques de développement d'examiner les problèmes évoqués par le Samoa et de dresser un rapport contenant ses recommandations, afin qu'il soit examiné par le Conseil. Voir la **décision 2007/212** du Conseil.

Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable

22. À sa 7^e séance, le Conseil a décidé d'inclure dans les travaux de sa session de fond de 2008 une discussion sur une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable. Voir la **décision 2007/213** du Conseil.

B. Reprise de la session d'organisation

Décisions prises par le Conseil

23. À la reprise de sa session d'organisation pour 2007, le Conseil a adopté cinq décisions relatives aux questions d'organisation. Voir les **décisions 2007/214 à 2007/218** du Conseil.

Rencontre sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement

24. À sa 11^e séance, le 26 avril 2007, le Conseil a pris les décisions suivantes au sujet de la rencontre sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement devant se tenir le 13 juillet 2006 dans l'après-midi : a) la rencontre serait intitulée « Rencontre du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement »; b) il s'agirait d'une activité officielle d'une demi-journée; et c) elle ne donnerait lieu à aucun texte négocié. Voir la **décision 2007/214** du Conseil.

Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux dixième et onzième sessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement

25. À la même séance, le Conseil, rappelant l'alinéa a) du paragraphe 15 de sa résolution 2006/46, intitulée « Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement », a décidé qu'en application de sa résolution 1996/31, les organisations non gouvernementales et les entités de la société civile non dotées du statut consultatif auprès de lui, mais accréditées auprès du Sommet mondial sur la société de l'information pourront participer, à titre exceptionnel et sans préjudice des règles établies par l'Organisation des Nations Unies, aux deux prochaines réunions de la Commission, étant entendu qu'entre-temps, lesdites organisations et entités demanderaient à bénéficier du statut consultatif auprès du Conseil conformément aux règles et procédures en vigueur, et qu'en conformité avec la résolution 1996/31 du Conseil, le Comité chargé des organisations non gouvernementales serait invité à examiner ces demandes, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies, dans les meilleurs délais. Voir la **décision 2007/215** du Conseil.

Participation des entités du secteur économique, y compris le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

26. À sa 11^e séance, le Conseil, rappelant le paragraphe 14, l'alinéa b) du paragraphe 15 et le paragraphe 16 de sa résolution 2006/46 intitulée « Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement », a :

a) Décidé qu'à titre exceptionnel, sans préjudice des dispositions du règlement intérieur en vigueur, les entités du secteur économique, y compris le secteur privé, accréditées auprès du Sommet mondial sur la société de l'information

pouvaient participer aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement conformément au Règlement intérieur du Conseil;

b) Prié le secrétariat de la Commission de lui soumettre la liste des entités du secteur économique, y compris le secteur privé, non accréditées auprès du Sommet mondial sur la société de l'information qui ont exprimé le souhait de participer aux travaux de la Commission, afin qu'il les examine et les approuve en temps voulu et que les entités en question puissent ainsi prendre part, à titre exceptionnel, aux travaux de la Commission conformément au Règlement intérieur du Conseil;

c) Décidé aussi que, jusqu'à ce qu'il en décide autrement, l'arrangement spécial visé à l'alinéa b) du paragraphe 15 de sa résolution 2006/46 et à l'alinéa b) ci-dessus devrait s'appliquer à la prise des décisions concernant la participation des entités du secteur économique, y compris le secteur privé, non accréditées auprès du Sommet mondial sur la société de l'information qui sont susceptibles à l'avenir d'exprimer le souhait de participer aux travaux de la Commission;

d) Souligné que la décision 2007/216 a été prise à titre exceptionnel, sans préjudice des règles de l'Organisation des Nations Unies, en particulier des dispositions de sa propre résolution 1996/31 concernant l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales et autres grands groupes à ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires, et qu'elle ne saurait être interprétée comme constituant un précédent;

e) Décidé qu'il examinera en 2010 la liste des entités du secteur économique, y compris le secteur privé, et les modalités de leur participation aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Voir la **décision 2007/216** du Conseil.

Thème du débat de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social relatif à la coopération régionale

27. Toujours à sa 11^e séance, le Conseil a décidé que le thème du débat de sa session de fond de 2007 relatif à la coopération régionale serait « Les aspects régionaux des thèmes du débat de haut niveau⁷ à la session de fond de 2007 du Conseil économique et social ». Voir la **décision 2007/217** du Conseil.

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session

28. À sa 12^e séance, le 24 mai, le Conseil, rappelant sa résolution 2006/46 intitulée « Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement », et sa décision 2007/208 contenant l'ordre du jour provisoire et la liste des documents pour la dixième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, a pris note du rapport de la Commission de

⁷ Thème du débat thématique : « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables »; thème de l'Examen ministériel annuel : « Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement ».

la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session¹ et engagé la Commission à poursuivre, dans le cadre de son mandat et conformément à son ordre du jour, l'examen de ces questions. Voir la **décision 2007/218** du Conseil.

C. Session de fond

Décisions prises par le Conseil

29. À sa session de fond de 2007, le Conseil a adopté trois décisions concernant les questions d'organisation. Voir les **décisions 2007/219, 2007/247 et 2007/260** du Conseil.

Ordre du jour

30. À sa 13^e séance, le 2 juillet, le Conseil a examiné l'ordre du jour et l'organisation des travaux de sa session de fond pour 2007. Il était saisi des documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire annoté pour la session de fond de 2007 (E/2007/100 et Corr.1);
- b) Projet de programme de travail pour la session de fond de 2007 (E/2007/L.6);
- c) Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session de fond de 2007 (E/2007/L.7);
- d) État actualisé de la documentation de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social (E/2007/CRP.7).

31. À la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour pour sa session de fond de 2007 (voir annexe I) et a approuvé le programme de travail de la session. Voir la **décision 2007/219** du Conseil.

Demandes d'octroi du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social à des organisations intergouvernementales

32. À sa 45^e séance, le 26 juillet, le Conseil a décidé de reporter à une date ultérieure l'examen des demandes présentées par le Groupe international de gestion des urgences. Voir la **décision 2007/260** du Conseil.

Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe relatif à l'Organisation mondiale du tourisme

33. Voir la **résolution 2007/205** et la **décision 2007/247** du Conseil.

Annexe I

Ordres du jour de la session d'organisation pour 2007, de la reprise de cette session et de la session de fond de 2007

Ordre du jour de la session d'organisation pour 2007 et de la reprise de cette session (E/2007/2 et Corr.1 et E/2007/2/Rev.1 et Add.1)

Adopté par le Conseil à sa 1^{re} séance, le 17 janvier 2007

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.

Ordre du jour de la session de fond de 2007 (E/2007/100 et Corr.1)

Adopté par le Conseil à sa 13^e séance, le 2 juillet 2007

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. a) Débat thématique :
Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables.
- b) Examen ministériel annuel :
Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement.

Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial;

- c) Coopération Sud-Sud pour le développement.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle des organisations du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat général

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
- a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
- a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications;
 - g) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit;
 - h) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
 - i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale.

11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistique;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement;
 - m) Transport des marchandises dangereuses.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones;
 - i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination.
15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

Annexe II

Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur^a pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations

Organisations et autres organismes auxquels l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à titre permanent

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution 42/10 de l'Assemblée générale)

Union africaine^b (résolution 2011 (XX) et décision 56/475 de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Communauté andine (résolution 52/6 de l'Assemblée générale)

Organisation consultative juridique afro-asiatique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale)

Banque asiatique de développement (résolution 57/30 de l'Assemblée générale)

Association des États des Caraïbes (résolution 53/5 de l'Assemblée générale)

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 61/44 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 54/5 de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)

Organisation du Traité de sécurité collective (résolution 59/50 de l'Assemblée générale)

Fonds commun pour les produits de base (résolution 60/26 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

^a Le texte de l'article 79, intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales », est conçu comme suit : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations. »

^b Remplace l'Organisation de l'unité africaine.

Secrétariat du Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)

Communauté des pays de langue portugaise (résolution 54/10 de l'Assemblée générale)

Communauté des États sahélo-sahariens (résolution 56/92 de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution 44/6 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération douanière (résolution 53/216 de l'Assemblée générale)

Communauté d'Afrique de l'Est (résolution 58/86 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/161 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (résolution 59/51 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique (résolution 48/2 de l'Assemblée générale)

Communauté économique eurasiennne (résolution 58/84 de l'Assemblée générale)

Communauté européenne (résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale)

GOUAM (résolution 58/85 de l'Assemblée générale)

Conférence de La Haye de droit international privé (résolution 60/27 de l'Assemblée générale)

Saint-Siège (résolution 58/314 de l'Assemblée générale)

Conférence ibéro-américaine (résolution 60/28 de l'Assemblée générale)

Commission de l'océan Indien (résolution 61/43 de l'Assemblée générale)

Banque interaméricaine de développement (résolution 55/160 de l'Assemblée générale)

Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations (résolution 57/31 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Cour pénale internationale (résolution 58/318 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de police criminelle (Interpol) (résolution 51/1 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale du droit du développement (résolution 56/90 de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 49/2 de l'Assemblée générale)

Organisation hydrographique internationale (résolution 56/91 de l'Assemblée générale)

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (résolution 58/83 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale pour les migrations (résolution 47/4 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de la Francophonie (résolution 33/18 de l'Assemblée générale)

Autorité internationale des fonds marins (résolution 51/6 de l'Assemblée générale)

Tribunal international du droit de la mer (résolution 51/204 de l'Assemblée générale)

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (résolution 54/195 de l'Assemblée générale)

Union interparlementaire (résolution 57/32 de l'Assemblée générale)

Groupe de la Banque islamique de développement (résolution 61/259 de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain (SELA) (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)

Association latino-américaine d'intégration (résolution 60/25 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Ligue des États arabes (résolution 477 (V) de l'Assemblée générale)

Fonds de l'OPEP pour le développement international (résolution 61/42 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération et de développement économiques (résolution 53/6 de l'Assemblée générale)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 48/5 de l'Assemblée générale)

Organisation des États américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Association des États des Caraïbes orientales (résolution 59/52 de l'Assemblée générale)

Organisation de la Conférence islamique (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

Forum des îles du Pacifique (résolution 49/1 de l'Assemblée générale)

Palestine (résolution 52/250 de l'Assemblée générale)

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (résolution 57/29 de l'Assemblée générale)

Cour permanente d'arbitrage (résolution 48/3 de l'Assemblée générale)

Organisation de Shanghai pour la coopération (résolution 59/48 de l'Assemblée générale)

Association sud-asiatique de coopération régionale (résolution 59/53 de l'Assemblée générale)

Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 59/49 de l'Assemblée générale)

Ordre souverain et militaire de Malte (résolution 48/265 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil économique et social

Participants à titre permanent

Centre régional africain de technologie (décision 1980/151 du Conseil)

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (décision 2000/213 du Conseil)

Organisation asiatique de productivité (OAP) (décision 1980/114 du Conseil)

Conseil de l'unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)

Partenariat mondial pour l'eau (décision 2005/233 du Conseil)

Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (Commission Helsinki) (décision 2003/312 du Conseil)

Institution pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (décision 2003/212 du Conseil)

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (décision du Conseil 2006/204)

Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (décision 2006/244 du Conseil)

Association internationale des conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires (décision 2001/318 du Conseil)

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (décision 1997/215 du Conseil)

Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (décision 2003/221 du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Centre Sud (décision 2006/244 du Conseil)

Union économique et monétaire ouest-africaine (décision 2005/233 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 1996/225 du Conseil)

Fondation Déserts du monde (décision 2004/231 du Conseil)

Participation à titre spécial

Conseil africain de comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil des ministres arabes de l'intérieur (décision 1987/161 du Conseil)

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Organisation internationale de protection civile (décision 109 (LIX) du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Annexe III

Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés

Conseil économique et social

(54 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008^a</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Algérie	2009
Albanie	Allemagne	2008
Allemagne	Angola	2008
Angola	Arabie saoudite	2008
Arabie saoudite	Autriche	2008
Autriche	Barbade	2009
Bénin	Bélarus	2009
Brésil	Bénin	2008
Chine	Bolivie	2009
Costa Rica	Canada	2009
Cuba	Cap-Vert	2009
Danemark	Cuba	2008
Fédération de Russie	El Salvador	2009
France	États-Unis d'Amérique	2009
Grèce ^b	France	2008
Guinée	Grèce	2008
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	2008
Guyana	Guyana	2008
Haïti	Haïti	2008
Inde	Indonésie	2009
Islande	Iraq	2009
Japon	Japon	2008
Lituanie	Kazakhstan	2009
Madagascar	Luxembourg	2009
Mauritanie	Madagascar	2008
Mexique	Malawi	2009
Nouvelle-Zélande ^c	Mauritanie	2008
Pakistan	Nouvelle-Zélande	2007
Paraguay	Paraguay	2008
Portugal ^b	Pays-Bas	2009

^a Les 18 sièges demeurés vacants seront pourvus par l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

^b À sa 45^e séance plénière, tenue le 2 novembre 2006, l'Assemblée générale a élu la Grèce et le Portugal en remplacement de la Turquie et de l'Espagne, respectivement, dont la démission a pris effet le 1^{er} janvier 2007.

^c Élu par l'Assemblée générale à sa 49^e séance plénière, le 7 novembre 2006, en remplacement de l'Australie, dont la démission a pris effet le 1^{er} janvier 2007.

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008^a</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République démocratique du Congo	Philippines	2009
République tchèque	Portugal	2008
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République tchèque	2008
Sri Lanka	Roumanie	2009
Tchad	Somalie	2009
Thaïlande	Soudan	2009
	Sri Lanka	2008

Commissions et sous-commissions techniques

Commission de statistique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2009
Allemagne	Allemagne	2008
Canada	Bélarus	2011
Cap-Vert	Canada	2009
Chine	Chine	2008
Colombie	Colombie	2008
Croatie	États-Unis d'Amérique	2011
Cuba	Fédération de Russie	2009
États-Unis d'Amérique	Finlande	2009
Fédération de Russie	France	2009
Finlande	Honduras	2011
France	Hongrie	2008
Hongrie	Jamaïque	2009
Iran (République islamique d')	Japon	2008
Jamaïque	Liban	2011
Japon	Lituanie	2011
Kenya	Mauritanie	2009
Mauritanie	Mexique	2008
Mexique	Oman	2011
Pays-Bas	Pays-Bas	2008
République de Corée	République démocratique du Congo	2009
République démocratique du Congo	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Soudan	2011
Ukraine	Togo	2011

Commission de la population et du développement^d

(47 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarantième session</i>	<i>Composition à la quarante et unième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2010
Allemagne	Allemagne	2009
Arménie	Arménie	2008
Bangladesh	Bangladesh	2009
Belgique	Belgique	2009
Bolivie	Bénin	2011
Brésil	Brésil	2009
Bulgarie	Bulgarie	2009
Cameroun	Cameroun	2009
Canada	Canada	2009
Chine	Chine	2010
Comores	Comores	2009
El Salvador	Espagne	2011
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2010
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2010
France	France	2008
Gambie	Gambie	2010
Guyana	Grenade	2011
Haïti	Guinée équatoriale	2011
Hongrie	Guyana	2009
Inde	Haïti	2008
Indonésie	Honduras	2011
Iran (République islamique d')	Inde	2010
Jamahiriya arabe libyenne	Indonésie	2009
Jamaïque	Iran (République islamique d')	2011
Japon	Jamahiriya arabe libyenne	2008
Kenya	Jamaïque	2010
Liban	Japon	2008
Luxembourg	Kenya	2008
Madagascar	Liban	2010
Malaisie	Madagascar	2008
Maroc	Malaisie	2009
Mauritanie	Maroc	2009
Mexique	Mexique	2010

^d À ses 10^e et 12^e séances, le 25 avril et le 24 mai 2007, Le Conseil a élu les sept membres suivants à la Commission de la population et du développement pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-deuxième session de la Commission en 2008 et venant à expiration à la clôture de sa quarante-cinquième session en 2012 : Colombie, Croatie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Ouganda et Tunisie. À sa 12^e séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-deuxième session de la Commission en 2008, et venant à expiration à la clôture de sa quarante-cinquième session en 2012 (voir décision 2007/201 B).

<i>Composition à la quarantième session</i>	<i>Composition à la quarante et unième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Oman	Oman	2010
Pakistan	Pakistan	2008
Pays-Bas	Pays-Bas	2008
Pérou	Pérou	2009
Philippines	Pologne	2011
République démocratique du Congo	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	et d'Irlande du Nord	2010
et d'Irlande du Nord	Sierra Leone	2010
Sierra Leone	Sri Lanka	2011
Suède	Suède	2010
Suisse	Suisse	2009
Ukraine	Ukraine	2010
Uruguay	Uruguay	2010
Zambie	Zambie	2010

Commission du développement social^e

(46 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante-cinquième session^f</i>	<i>Composition à la quarante-sixième session^f</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2009
Allemagne	Allemagne	2008
Angola	Andorre	2011
Argentine	Angola	2009
Bangladesh	Bangladesh	2009
Bolivie	Bénin	2011
Chili	Bolivie	2009
Chine	Cameroun	2011
Côte d'Ivoire	Chili	2008
Espagne	Chine	2009
États-Unis d'Amérique	Côte d'Ivoire	2008
Éthiopie	Cuba	2011
Fédération de Russie	Égypte	2011
Finlande	Émirats arabes unis	2011
France	Espagne	2011
Haïti	États-Unis d'Amérique	2008
Inde	Éthiopie	2008
Indonésie	Fédération de Russie	2008
Iran (République islamique d')	Finlande	2009
Italie	France	2008
Jamahiriya arabe libyenne	Haïti	2008
Japon	Inde	2011
Mali	Indonésie	2008
Malte	Italie	2009
Moldova ^g	Jamaïque	2011
Monaco	Japon	2008
Myanmar	Mali	2008
Pakistan	Mexique	2011
Paraguay	Moldova ^g	2008
Pays-Bas	Monaco	2009
Pérou	Myanmar	2009
République centrafricaine	Namibie	2011
République de Corée	Népal	2011

^e À ses 10^e et 12^e séances, tenues les 25 avril et 24 mai 2007, le Conseil a élu les 15 membres suivants à la Commission du développement social, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-septième session de la Commission en 2008 et venant à expiration à la clôture de sa cinquantième session en 2012 : Allemagne, Argentine, Arménie, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Japon, Nigéria, Pakistan, République de Corée, Sénégal et Soudan (décision 2007/201 B).

^f Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la quarante-neuvième session de la Commission en 2011 (décision 2007/201 A).

^g L'État Membre anciennement dénommé République de Moldova a été renommé Moldova.

<i>Composition à la quarante-cinquième session^f</i>	<i>Composition à la quarante-sixième session^f</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
République démocratique du Congo	Paraguay	2009
République dominicaine	Pays-Bas	2009
République populaire démocratique de Corée	Pérou	2008
République tchèque	République de Corée	2008
République-Unie de Tanzanie	République démocratique du Congo	2009
Roumanie	République populaire démocratique de Corée	2009
Sénégal	République tchèque	2009
Suriname	République-Unie de Tanzanie	2009
Tunisie	Tunisie	2008
Turquie	Turquie	2011
Ukraine	Ukraine	2009
Venezuela (République bolivarienne du)	Venezuela (République bolivarienne du)	2009
Zambie		

Commission de la condition de la femme^h

(45 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la cinquante et unième session</i>	<i>Composition à la cinquante-deuxième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Algérie	Allemagne	2009
Allemagne	Arménie	2011
Arménie	Azerbaïdjan	2011
Belgique	Belgique	2011
Belize	Belize	2009
Bolivie	Brésil	2010
Brésil	Cambodge	2011
Cameroun	Cameroun	2010
Canada	Chine	2008
Chine	Croatie	2009
Congo	Djibouti	2010
Croatie	Équateur	2010
Djibouti	El Salvador	2008
El Salvador	Émirats arabes unis	2010
Émirats arabes unis	Espagne	2011
Équateur	États-Unis d'Amérique	2008
États-Unis d'Amérique	Gabon	2011
Fédération de Russie	Ghana	2008
Ghana	Hongrie	2008
Hongrie	Islande	2008
Inde	Indonésie	2010
Indonésie	Iran (République islamique d')	2010
Iran (République islamique d')	Japon	2009
Islande	Kazakhstan	2008
Japon	Lesotho	2010
Kazakhstan	Malaisie	2010
Lesotho	Mali	2009
Malaisie	Maroc	2009
Mali	Maurice	2008
Maroc	Mexique	2010
Maurice	Namibie	2011
Mexique	Niger	2011
Nigéria	Pays-Bas	2009
Pays-Bas	Pakistan	2011
Pérou	Paraguay	2011
Qatar	Pérou	2009
République de Corée	Qatar	2009

^h À sa 10^e séance, le 25 avril 2007, le Conseil a élu les 10 membres suivants à la Commission de la condition de la femme pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante-troisième session de la Commission en 2008 et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-sixième session en 2012 : Chine, Cuba, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Haïti, Inde, République dominicaine, Sénégal et Suède (décision 2007/201 B).

<i>Composition à la cinquante et unième session</i>	<i>Composition à la cinquante-deuxième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
République dominicaine	République de Corée	2010
République-Unie de Tanzanie	République dominicaine	2008
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Suriname	République-Unie de Tanzanie	2009
Thaïlande	Suriname	2008
Togo	Togo	2010
Turquie	Turquie	2011
Zambie	Zambie	2010

Commission des stupéfiants

(53 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008ⁱ</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Allemagne	2011
Algérie	Arabie saoudite	2009
Arabie saoudite	Argentine	2011
Argentine	Australie	2009
Australie	Autriche	2011
Autriche	Belgique	2009
Belgique	Bolivie	2009
Bolivie	Botswana	2011
Bosnie-Herzégovine	Canada	2009
Brésil	Chine	2011
Cameroun	Colombie	2009
Canada	Cuba	2011
Chili	El Salvador	2011
Colombie	Émirats arabes unis	2011
Croatie	Espagne	2011
Cuba	États-Unis d'Amérique	2011
Émirats arabes unis	Éthiopie	2011
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2009
Fédération de Russie	Finlande	2011
France	Iran (République islamique d')	2011
Guatemala	Israël	2011
Hongrie	Italie	2011
Inde	Jamaïque	2009
Iran (République islamique d')	Japon	2009
Israël	Kazakhstan	2011
Italie	Lituanie	2011
Jamaïque	Maroc	2011
Japon	Mexique	2009
Liban	Moldova ^s	2011
Madagascar	Namibie	2009
Malaisie	Pays-Bas	2011
Mexique	Niger	2009
Myanmar	Nigéria	2009
Namibie	Ouganda	2011
Niger	Pakistan	2011
Nigéria	Pérou	2011
Norvège	Pologne	2009
Ouganda	République de Corée	2009
Pérou	République tchèque	2011

ⁱ Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Afrique pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008 (décision 2007/201 B).

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008ⁱ</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Pologne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
République de Corée	Sénégal	2009
République démocratique du Congo	Soudan	2011
République démocratique populaire lao	Suisse	2011
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Tadjikistan	2009
Sénégal	Thaïlande	2011
Soudan	Trinité-et-Tobago	2011
Suède	Turquie	2009
Suisse	Ukraine	2009
Tadjikistan	Uruguay	2011
Thaïlande	Venezuela (République bolivarienne du)	2011
Turquie	Yémen	2011
Ukraine		
Zambie		

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2007 et en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	2009
Allemagne	2008
Arabie saoudite	2009
Argentine	2009
Arménie	2008
Autriche	2008
Bolivie	2008
Brésil	2009
Cameroun	2009
Canada	2009
Chili	2008
Chine	2008
Colombie	2009
Comores	2008
Costa Rica	2008
Émirats arabes unis	2009
États-Unis d'Amérique	2009
Fédération de Russie	2008
Guatemala	2009
Inde	2009
Indonésie	2009
Iran (République islamique d')	2009
Italie	2008
Jamahiriya arabe libyenne	2008
Jamaïque	2009
Japon	2008
Moldova ^s	2009
Namibie	2008
Niger	2008
Nigéria	2009
Ouganda	2008
Pakistan	2008
République de Corée	2008
République démocratique du Congo	2008
République-Unie de Tanzanie	2008
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Sénégal	2008
Sierra Leone	2009
Turquie	2009
Ukraine	2009

Commission du développement durable

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition à la quinzième session</i>	<i>Composition à la seizième session</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Afrique du Sud	2010
Algérie	Allemagne	2008
Antigua-et-Barbuda	Antigua-et-Barbuda	2009
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2008
Australie	Australie	2009
Autriche	Bahreïn	2010
Bélarus	Bélarus	2008
Belgique	Belgique	2008
Belize	Belize	2008
Bolivie	Bolivie	2008
Brésil	Cameroun	2008
Burkina Faso	Canada	2008
Cameroun	Cap-Vert	2010
Canada	Chili	2009
Chili	Chine	2008
Chine	Costa Rica	2010
Colombie	Croatie	2010
Cuba	Cuba	2008
Djibouti	Djibouti	2009
Espagne	Espagne	2009
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2009
Ex-République yougoslave de Macédoine	Fédération de Russie	2009
Fédération de Russie	France	2010
Finlande	Gambie	2010
France	Guatemala	2010
Géorgie	Guinée	2010
Ghana	Haïti	2010
Indonésie	Inde	2010
Iran (République islamique d')	Indonésie	2009
Israël	Iran (République islamique d')	2010
Italie	Israël	2008
Kazakhstan	Italie	2008
	Japon	2010

^j À sa 10^e séance, le 25 avril 2007, le Conseil a élu les 18 membres suivants à la Commission du développement durable, pour un mandat de trois ans prenant effet à la 1^{re} séance de la dix-septième session de la Commission en 2008 et venant à expiration à la clôture de sa dix-neuvième session en 2011 : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Émirats arabes unis, Estonie, Gabon, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Namibie, Pakistan, Roumanie, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). À la même séance, il a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Afrique et d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet à la 1^{re} séance de la dix-septième session de la Commission en 2008 et venant à expiration à la clôture de sa dix-neuvième session en 2011 (voir décision 2007/201 B).

<i>Composition à la quinzième session</i>	<i>Composition à la seizième session</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Koweït	Koweït	2009
Luxembourg	Mexique	2008
Mexique	Monaco	2010
Pakistan	Pays-Bas	2010
Paraguay	Pérou	2009
Pérou	Pologne	2010
Qatar	République de Corée	2009
République de Corée	République démocratique du Congo	2008
République démocratique du Congo	République populaire démocratique de Corée	2008
République populaire démocratique de Corée	République tchèque	2009
République tchèque	République-Unie de Tanzanie	2009
République-Unie de Tanzanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sénégal	2009
Sénégal	Serbie	2008
Serbie	Soudan	2009
Sierra Leone	Suède	2010
Soudan	Thaïlande	2008
Thaïlande	Tunisie	2008
Tunisie	Zambie	2008
Zambie	Zimbabwe	2008
Zimbabwe		

Commission de la science et de la technique au service du développement

(43 membres élus pour un mandat de quatre ans)^k

<i>Composition en 2007 et en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	2010
Angola	2008
Argentine ^{k, l}	2010
Autriche	2008
Bélarus	2010
Belgique	2010
Brésil	2008
Burkina Faso ^{k, l}	2010
Chili ^{k, l}	2008
Chine	2010
Cuba	2010
El Salvador	2010
Érythrée	2010
États-Unis d'Amérique ^{k, l}	2010
Fédération de Russie	2008
Finlande ^{k, l}	2008
France	2010
Gambie	2008
Guinée équatoriale ^{k, l}	2008
Inde	2010
Iran (République islamique d')	2010
Italie	2008
Jamaïque	2008
Jordanie	2008
Lesotho	2010
Lettonie	2010
Malaisie	2010
Oman	2008
Ouganda	2010
Pakistan	2008
Pérou	2008
Philippines ^{k, l}	2010
République démocratique du Congo	2008

^k Le Conseil a porté le nombre de membres de la Commission de 33 à 43 États (voir par. 7 de la résolution 2006/46 du Conseil en date du 28 juillet 2006 et décision 2006/267 en date du 15 décembre 2006).

^l Élu à la 4^e séance, le 9 février 2007, pour un mandat commençant à la date de l'élection et prenant fin à une date fixée par tirage au sort. À la même séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2010 (décision 2007/201 A).

<i>Composition en 2007 et en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République dominicaine	2010
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Sierra Leone	2008
Slovaquie	2008
Soudan ^{k, l}	2010
Sri Lanka ^{k, l}	2008
Suisse	2008
Tunisie	2010
Turquie	2010

Commissions régionales

Commission économique pour l'Afrique^m

(53 membres)

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

^m La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

Commission économique pour l'Europe^a

(56 membres)

Albanie	Kazakhstan
Allemagne	Kirghizistan
Andorre	Lettonie
Arménie	Liechtenstein
Autriche	Lituanie
Azerbaïdjan	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Moldova ^g
Bosnie-Herzégovine	Monaco
Bulgarie	Monténégro
Canada	Norvège
Chypre	Ouzbékistan
Croatie	Pays-Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Serbie
France	Slovaquie
Géorgie	Slovénie
Grèce	Suède
Hongrie	Suisse
Irlande	Tadjikistan
Islande	Turkménistan
Israël	Turquie
Italie	Ukraine

^a Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes^o

(43 membres)

Allemagne	Haïti
Antigua-et-Barbuda	Honduras
Argentine	Italie
Bahamas	Jamaïque
Barbade	Japon
Belize	Mexique
Bolivie	Nicaragua
Brésil	Panama
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Portugal
Cuba	République dominicaine
Dominique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Kitts-et-Nevis
Espagne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
États-Unis d'Amérique	Suriname
France	Trinité-et-Tobago
Grenade	Uruguay
Guatemala	Venezuela (République bolivarienne du)
Guyana	

Membres associés (8)

Anguilla	Îles Vierges américaines
Antilles néerlandaises	Îles Vierges britanniques
Aruba	Montserrat
Îles Turques et Caïques	Porto Rico

^o L'Allemagne et la Suisse participent à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu respectivement des résolutions 632 (XXII) du 19 décembre 1956 et 861 (XXXII) en date du 21 décembre 1961.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique^p

(53 membres)

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Géorgie	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

Membres associés (9)

Commonwealth des îles Mariannes septentrionales	Macao (Chine)
Guam	Nioué
Hong Kong (Chine)	Nouvelle-Calédonie
Îles Cook	Polynésie française
	Samoa américaines

^p La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

(13 membres)

Arabie saoudite	Liban
Bahreïn	Oman
Égypte	Palestine
Émirats arabes unis	Qatar
Iraq	République arabe syrienne
Jordanie	Yémen
Koweït	

Comités permanents

Comité du programme et de la coordination

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2007^q</i>	<i>Composition en 2008^{q, r}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2008
Algérie	Argentine	2008
Argentine	Arménie	2008
Arménie	Bélarus	2008
Bélarus	Bénin	2008
Bénin	Brésil	2008
Brésil	Bulgarie	2008
Bulgarie	Comores	2009
Chine	Cuba	2008
Comores	Fédération de Russie	2009
Cuba	France	2009
Fédération de Russie	Haïti	2009
France	Inde	2008
Ghana	Indonésie	2008
Haïti	Iran (République islamique d')	2008
Inde	Israël	2008
Indonésie	Italie	2008
Iran (République islamique d')	Pakistan	2008
Israël	Portugal	2008
Italie	République centrafricaine	2008
Jamaïque	Sénégal	2008
Japon	Suisse	2008
Kenya	Uruguay	2008
Pakistan	Venezuela (République bolivarienne du)	2009
Portugal	Zimbabwe	2009
République centrafricaine		
République de Corée		
Sénégal		
Suisse		
Uruguay		
Venezuela (République bolivarienne du)		
Zimbabwe		

^q À ses 2^e et 45^e séances, le 7 février et le 30 novembre 2006, le Conseil a reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature de deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États que l'Assemblée générale doit élire pour un mandat commençant à la date de l'élection, d'un membre pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2008 (décision 2006/201 A) et d'un membre pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2009 (décision 2006/201 D).

^r À sa 10^e séance, le 25 avril 2007, le Conseil a présenté la candidature de sept États Membres que l'Assemblée générale doit élire à sa soixante-deuxième session pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008 (décision 2007/201 B).

Comité chargé des organisations non gouvernementales**(19 membres élus pour un mandat de quatre ans)**

Composition du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010

Angola	Inde
Burundi	Israël
Chine	Pakistan
Colombie	Pérou
Cuba	Qatar
Dominique	Roumanie
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Soudan
Fédération de Russie	Turquie
Guinée	

Organes d'experts

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

(27 membres)

Afrique du Sud	Inde
Allemagne	Iran (République islamique d')
Argentine	Italie
Australie	Japon
Autriche	Maroc
Belgique	Mexique
Brésil	Norvège
Canada	Pays-Bas
Chine	Pologne
Espagne	Portugal
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	
France	Suède

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

(32 membres)

Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Japon
Argentine	Norvège
Australie	Nouvelle-Zélande
Autriche	Pays-Bas
Belgique	Pologne
Brésil	Portugal
Canada	Qatar
Chine	République tchèque
Danemark	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Finlande	Serbie
France	Suède
Grèce	Ukraine
Iran (République islamique d')	Zambie
Irlande	

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)⁵

<i>Composition en 2007 et en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	2008
Allemagne	2008
Bénin	2009
Bésil	2009
Burundi	2009
Chine	2008
Chypre	2009
Fédération de Russie	2008
Italie	2008
Liban	2008
Malte	2008
Namibie	2008
Nigéria	2009
Ouganda	2008
Panama	2008
Pologne	2009
Portugal	2008
République-Unie de Tanzanie	2008
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Sénégal	2008
Slovaquie	2009
Sri Lanka	2008
Suède	2008
Tunisie	2009

⁵ À sa 3^e séance, le 6 février 2007, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection des 10 membres ci-après pour un mandat commençant à la date de l'élection : deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2008, trois membres à choisir parmi les États d'Asie et deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2009 (décision 2007/201 A).

Comité des politiques de développement

(24 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009

Bina Agarwal (Inde)
José Antonio Alonso (Espagne)
Lourdes Arizpe (Mexique)
Tariq Banuri (Pakistan)
Albert Binger (Jamaïque)
Olav Bjerkholt (Norvège)
Kwesi Botchwey (Ghana)
Gui Ying Cao (Chine)
Ricardo Ffrench-Davis (Chili)
Stanisława Golinowska (Pologne)
Patrick Guillaumont (France)
Philippe Hein (Maurice)
Hiroya Ichikawa (Japon)
Willene Johnson (États-Unis d'Amérique)
Martin Khor (Malaisie)
Amina Mama (Afrique du Sud)
Hans Opschoor (Pays-Bas)
Suchitra Punyaratabandhu (Thaïlande)
Fatima Sadiqi (Maroc)
Frances Stewart (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Diana Tussie (Argentine)
Milica Uvalic (Serbie)
Anatoly Vishnevsky (Fédération de Russie)
Samuel Wangwe (République-Unie de Tanzanie)

Comité d'experts de l'administration publique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009

Peter Anyang' Nyong'o (Kenya)
Ousmane Batoko (Bénin)
Marie-Françoise Bechtel (France)
Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc)
Emilia Boncodin (Philippines)
Jocelyne Bourgon (Canada)
Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil)
Mario P. Chiti (Italie)
Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie)
Geraldine Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)
Edgar Alfonso González Salas (Colombie)
Werner Jann (Allemagne)
Taher Kannan (Jordanie)
Pan Suk Kim (République de Corée)
Barbara Kudrycka (Pologne)
Florin Lupescu (Roumanie)
Anthony Makrydemetres (Grèce)
Jose Oscar Monteiro (Mozambique)
Siripurapu Kesava Rao (Inde)
Dennis Rondinelli (États-Unis d'Amérique)
Priyono Tjiptoherijanto (Indonésie)
Luis Aguilar Villanueva (Mexique)
Gwendoline Williams (Trinité-et-Tobago)
Wang Xiaochu (Chine)

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

(18 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2007 et en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2008
Clément Atangana (Cameroun)	2010
Rocío Barahona Riera (Costa Rica)	2008
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	2010
Maria Virginia Brás Gomes (Portugal)	2010
Chandrashekhar Dasgupta (Inde)	2010
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2010
Yuri Kolosov (Fédération de Russie)	2010
Jaime Marchán Romero (Équateur)	2010
Sergei N. Martynov (Biélorus)	2008
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2008
Andrzej Rzeplinski (Pologne)	2008
Eibe Riedel (Allemagne)	2010
Waleed M. Sa'di (Jordanie)	2008
Barbara Wilson ^f	2008
Philippe Texier (France)	2008
Alvaro Tirado Mejía (Colombie)	2010
Zhan Daode (Chine) ^u	2008

^f Élu à la 48^e séance, le 15 décembre 2006, pour un mandat commençant le 1^{er} janvier 2007, afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de Giorgio Malinverni (Suisse) (décision 2006/201 E).

^u Élu à la 45^e séance, le 30 novembre 2006, pour un mandat commençant à la date de l'élection, afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de Shen Yongxiang (Chine) (décision 2006/201 D).

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2007

Huit experts élus par le Conseil

Huit experts désignés par le Président du Conseil

Eduardo Aguiar de Almeida (Brésil)	Hassan Id Balkassm (Maroc)
Yuri Boychenko (Fédération de Russie)	Michael Dodson (Australie)
Merike Kokajev (Estonie)	Wilton Littlechild (Canada)
William Ralph Joey Langeveldt (Afrique du Sud)	Aqqaluk Lynge (Danemark)
Otilia Lux de Coti (Guatemala)	Pavel Sulyandziga (Fédération de Russie)
Liliana Muzangi Mbela (République démocratique du Congo)	Parshuram Tamang (Népal)
Ida Nicolaisen (Danemark)	Victoria Tauli-Corpuz (Philippines)
Qin Xiaomei (Chine)	Nina Pacari Vega (Équateur)

Composition du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2010

Huit experts élus par le Conseil

Huit experts désignés par le Président du Conseil

Simeon Adewale Adekanye (Nigéria)	Lars-Anders Baer (Suède)
Carlos Mamani Condori (Bolivie)	Hassan Id Balkassm (Maroc)
Paimaneh Hasteh (République islamique d'Iran)	Elisa Canqui Mollo (Bolivie)
Liliane Muzangi Mbella (République démocratique du Congo)	Michael Dodson (Australie)
A. A. Nikiforov (Fédération de Russie)	Tonya Gonnella Frichner (États-Unis d'Amérique)
Xiaomei Qin (Chine)	Margaret Lokawua (Ouganda)
Bartolomé Clavero Salvador (Espagne)	Pavel Sulyandziga (Fédération de Russie)
Carsten Smith (Norvège)	Victoria Tauli Corpuz (Philippines)

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

(25 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition jusqu'au 30 juin 2009

Moftah Jassim Al-Moftah (Qatar)
 Bernell L. Arrindell (Barbade)
 Noureddine Bensouda (Maroc)
 Rowena G. Bethel (Bahamas)
 Patricia A. Brown (États-Unis d'Amérique)
 Nahil L. Hirsh Carrillo (Pérou)
 Danies Kawama Chisenda (Zambie)
 Paolo Ciocca (Italie)
 Andrew Dawson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 Miguel Ferre Navarrete (Espagne)^v
 Harry Msamire Kitillya (République-Unie de Tanzanie)
 Frank Mullen (Irlande)
 Kyung Geun Lee (République de Corée)
 Tizhong Liao (Chine)
 Habiba Louati (Tunisie)
 Ronald Peter van der Merwe (Afrique du Sud)
 Nobuyuki Nakamura (Japon)^w
 Dmitry Vladimirovich Nikolaev (Fédération de Russie)
 Pascal Saint-Amans (France)
 Serafin U. Salvador, Jr. (Philippines)
 Erwin Silitonga (Indonésie)
 Stig B. Sollund (Norvège)
 Robert Waldburger (Suisse)
 Armando Lara Yaffar (Mexique)
 Eduardo Zaidensztat Capnikcas (Uruguay)^x

^v Nommé par le Secrétaire général afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de José Antonio Bustos Buiza (Espagne) (décision 2007/201 C).

^w Nommé par le Secrétaire général afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de Yoshiki Takeuchi (Japon) (décision 2006/201 E).

^x Nommé par le Secrétaire général afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de Talmon de Paula Freitas (Brésil) (décision 2006/201 E).

Organes apparentés

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Argentine	Allemagne ^y	2009
Australie	Antigua-et-Barbuda	2010
Bahamas	Australie	2010
Belgique	Autriche ^y	2009
Bolivie	Bahamas	2009
Burkina Faso	Burkina Faso	2008
Cameroun	Cameroun	2009
Chine	Chine	2010
Colombie	Colombie	2008
Croatie	Croatie	2009
Danemark	Espagne ^y	2008
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2008
Éthiopie	Éthiopie	2009
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2010
Guatemala	Finlande ^y	2008
Inde	Grèce	2010
Irlande	Guatemala	2008
Japon	Haïti	2010
Malaisie	Inde	2009
Mali	Iran (République islamique d')	2010
Mauritanie	Japon	2010
Mozambique	Malaisie	2009
Myanmar	Mali	2009
Pakistan	Mauritanie	2009
Pays-Bas	Myanmar	2009
Portugal	Norvège ^y	2008
République centrafricaine	Pakistan	2008
République de Corée	Pays-Bas	2010
République populaire démocratique de Corée	République centrafricaine	2009
	République de Corée	2008

^y À sa 10^e séance, le 25 avril 2007, le Conseil a élu l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande et la Norvège pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2008 afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission du Danemark, de l'Irlande, du Portugal, de la Suisse et de la Turquie (décision 2007/201 B).

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République de Corée	Royaume-Uni de Grande-	
Rwanda	Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Serbie	Rwanda	2008
Suède	Serbie	2008
Suisse	Suède	2009
Turquie	Zimbabwe	2010
Ukraine		

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(72 membres)

Afrique du Sud	Kenya
Algérie	Lesotho
Allemagne	Liban
Argentine	Madagascar
Australie	Maroc
Autriche	Mexique
Bangladesh	Mozambique
Belgique	Namibie
Brésil	Nicaragua
Canada	Nigéria
Chili	Norvège
Chine	Nouvelle-Zélande
Chypre	Ouganda
Colombie	Pakistan
Costa Rica ^z	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Philippines
Danemark	Pologne
Égypte	Portugal
Équateur	République de Corée
Espagne	République démocratique du Congo
Estonie ^z	République-Unie de Tanzanie
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Siège
Finlande	Serbie
France	Somalie
Ghana	Soudan
Grèce	Suède
Guinée	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Inde	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Irlande	Venezuela (République bolivarienne du)
Israël	Yémen
Italie	Zambie
Japon	
Jordanie	

^z Élu à la 10^e séance, le 25 avril 2007, conformément à la résolution 61/136 de l'Assemblée générale (décision 2007/201 B).

**Conseil d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement/Fonds des Nations Unies
pour la population**

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Algérie	Algérie	2008
Allemagne	Angola	2009
Angola	Antigua-et-Barbuda	2009
Antigua-et-Barbuda	Australie	2010
Bangladesh	Azerbaïdjan	2010
Bélarus	Bangladesh	2008
Belgique	Bénin	2008
Bénin	Bhoutan	2009
Bhoutan	Chine	2009
Canada	Colombie	2010
Chine	Danemark	2009
Danemark ^{aa}	Équateur	2008
Équateur	États-Unis d'Amérique	2010
Espagne	Fédération de Russie	2008
États-Unis d'Amérique	France ^{bb}	2009
Fédération de Russie	Haïti	2010
Grèce	Inde	2009
Guatemala	Irlande	2010
Guyana	Islande ^{bb}	2008
Inde	Italie	2010
Italie	Jamaïque	2008
Jamaïque	Japon	2008
Japon	Malawi	2009
Kazakhstan	Norvège	2008
Malawi	Pakistan	2008
Norvège	Pays-Bas ^{bb}	2009
Ouganda	République centrafricaine	2009
Pakistan	République de Corée	2010
Portugal	République démocratique populaire lao	2010

^{aa} Élu à la 48^e séance, le 15 décembre 2006, afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de la Suède (décision 2006/201 E).

^{bb} À sa 10^e séance, le 25 avril 2007, le Conseil a élu la France, l'Islande, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2008 afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la Grèce et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (décision 2007/201 B).

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République populaire démocratique de Corée	République-Unie de Tanzanie	2010
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sénégal	2009
Sénégal	Serbie	2009
Serbie	Slovaquie	2010
Somalie	Somalie	2009
Ukraine	Suède ^{bb}	2009
	Suisse ^{bb}	2008

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^{cc}

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2007</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Australie	2007	Allemagne	2007
Cap-Vert	2009	Autriche	2008
Chine	2007	Canada	2007
Cuba	2007	Colombie	2008
Éthiopie	2007	Congo	2007
Fédération de Russie	2009	États-Unis d'Amérique	2009
Inde	2009	Haïti	2007
Indonésie	2008	Koweït	2007
Iran (République islamique d')	2009	Niger	2007
Japon	2008	Pakistan	2009
Mexique	2008	Pays-Bas	2009
Norvège	2007	Pérou	2009
Nouvelle-Zélande	2009	Philippines	2009
Royaumedg-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008	République-Unie de Tanzanie	2008
Suède	2009	Slovénie	2008
Tunisie	2007	Soudan ^{dd}	2008
Ukraine	2008	Suisse	2008
Zimbabwe	2008	Zambie	2009

^{cc} Conformément à la résolution 50/8 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) élisent chacun 18 membres choisis parmi les États Membres de l'ONU ou de la FAO, comme indiqué dans ladite résolution. Les membres du Conseil d'administration ont été choisis parmi les États figurant sur les cinq listes établies dans les Textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial, qui sont reproduites dans le document E/2007/9/Add.5.

^{dd} Remplace l'Algérie, dont la démission a pris effet le 31 décembre 2006.

<i>Composition en 2008</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO^{ee}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Australie	2010	Autriche	2008
Belgique ^{ff}	2009	Colombie	2008
Burundi	2010	États-Unis d'Amérique	2009
Cap-Vert	2009	Pakistan	2009
Cuba	2010	Pays-Bas	2009
Fédération de Russie	2009	Pérou	2009
Inde	2009	Philippines	2009
Indonésie	2008	Slovénie	2008
Iran (République islamique d')	2009	Soudan	2008
Japon	2008	Suisse	2008
Mexique	2008	République-Unie de Tanzanie	2008
Norvège	2010	Zambie	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008		
Soudan	2010		
Suède	2009		
Thaïlande	2010		
Ukraine	2008		
Zimbabwe	2008		

^{ee} Les six sièges demeurés vacants seront pourvus par le Conseil de la FAO lors de sa session de novembre 2007.

^{ff} Élu à la 10^e séance, le 25 avril 2007, afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de la Nouvelle-Zélande (décision 2007/201 B).

Organe international de contrôle des stupéfiants

(13 membres élus pour un mandat de cinq ans)

Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger à l'Organe créé en application du Protocole de 1972 amendant la Convention unique sur les stupéfiants de 1961

<i>Composition à partir du 2 mars 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>
Joseph Bediako Asare (Ghana)	2010
Sevil Atasoy (Turquie)	2010
Tatiana Borisovna Dmitrieva (Fédération de Russie)	2010
Philip O. Emafo (Nigéria)	2010
Hamid Ghodse (République islamique d'Iran)	2012
Camilo Uribe Granja (Colombie)	2010
Carola Lander (Allemagne)	2012
Melvyn Levitsky (États-Unis d'Amérique)	2012
María Elena Medina-Mora Icaza (Mexique)	2012
Sri Suryawati (Indonésie)	2012
Brian Watters (Australie)	2010
Raymond Yans (Belgique)	2012
Xin Yu (Chine)	2012

**Conseil d'administration de l'Institut international
de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

(10 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2009

Bélarus

Égypte

Espagne

Grenade

Honduras

Israël

Philippines

République arabe syrienne

Slovaquie

Zimbabwe

**Comité d'attribution du Prix des Nations Unies
en matière de population^{gg}****(10 membres élus pour un mandat de trois ans)**

Composition jusqu'au 31 décembre 2009

Algérie
Bangladesh
Haïti
Iran (République islamique d')
Malaisie
Pérou
République démocratique du Congo
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Suède

^{gg} Pour le règlement concernant l'attribution du Prix, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

**Conseil de coordination du Programme commun
des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience
humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA)**

(22 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2007</i>	<i>Composition en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	El Salvador	2009
Australie ^{hh}	États-Unis d'Amérique	2010
Belgique	Éthiopie	2010
Brésil	Fédération de Russie	2010
El Salvador	Grenade	2008
États-Unis d'Amérique	Guatemala	2010
Fédération de Russie	Inde	2010
Grenade	Iran (République islamique d')	2010
Inde	Italie	2009
Italie	Japon	2009
Jamahiriya arabe libyenne	Luxembourg ⁱⁱ	2009
Japon	Mauritanie	2010
Kenya	Monaco	2010
Myanmar	Myanmar	2009
Népal	Norvège	2008
Norvège	Nouvelle-Zélande	2008
Nouvelle-Zélande ^{hh}	République démocratique du Congo	2008
République démocratique du Congo	Sénégal	2009
Sénégal	Slovaquie	2009
Slovaquie	Suisse	2009
Suède ^{hh}	Thaïlande	2008
Suisse ^{hh}	Zambie	2009
Thaïlande		
Zambie		

^{hh} À sa 10^e séance, le 25 avril 2007, le Conseil a élu la Nouvelle-Zélande, pour un mandat prenant effet le 25 avril 2007, et la Suisse, pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2007, afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de l'Australie et de la Suède (décision 2007/201 B).

ⁱⁱ Élu à la 10^e séance, le 25 avril 2007, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2008, en remplacement de la Belgique (décision 2007/201 B).

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

(58 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2008^{jj}</i>	<i>Composition en 2008^{jj, kk}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Allemagne	2011
Allemagne	Antigua-et-Barbuda	2008
Antigua-et-Barbuda	Arabie saoudite	2011
Arabie saoudite	Argentine	2010
Argentine	Bahreïn	2011
Bangladesh	Bangladesh	2008
Bélarus	Belgique	2008
Belgique	Burkina faso	2011
Bulgarie	Burundi	2010
Burundi	Canada	2008
Canada	Chili	2010
Chili	Chine	2008
Chine	Émirats arabes unis	2008
Congo	États-Unis d'Amérique	2010
Costa Rica	Fédération de Russie	2010
Émirats arabes unis	Finlande	2010
Espagne	France	2008
États-Unis d'Amérique	Ghana	2008
Fédération de Russie	Grenade	2010
Finlande	Guinée équatoriale	2010
France	Haïti	2008
Ghana	Honduras	2011
Grèce	Inde	2011
Grenade	Indonésie	2010
Guinée équatoriale	Iran (République islamique d')	2010
Haïti	Italie	2010
Inde	Jamahiriya arabe libyenne	2008
Indonésie	Japon	2010
Iran (République islamique d')	Kenya	2011
Israël	Mauritanie	2010
Italie	Niger	2010
Jamahiriya arabe libyenne	Norvège	2008
Japon	Ouganda	2008

^{jj} À sa 4^e séance, le 31 mars 2005, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir les États d'Asie pour un mandat commençant à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2008 (décision 2005/201 B).

^{kk} À sa 10^e séance, le 25 avril 2007, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Afrique, d'un membre à choisir parmi les États d'Asie, de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008 (décision 2007/2001 B).

<i>Composition en 2008^{jj}</i>	<i>Composition en 2008^{jj, kk}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Jordanie	Pakistan	2010
Kenya	Pays-Bas	2010
Mauritanie	Pologne	2010
Mexique	République tchèque	2008
Niger	République-Unie de Tanzanie	2008
Nigéria	Roumanie	2011
Norvège	Rwanda	2008
Ouganda	Sénégal	2010
Pakistan	Serbie	2011
Paraguay	Slovaquie	2008
Pays-Bas	Sri Lanka	2011
Philippines	Suède	2008
Pologne	Swaziland	2011
République tchèque	Trinité-et-Tobago	2008
République-Unie de Tanzanie	Venezuela (République bolivarienne du)	2010
Rwanda	Zambie	2011
Sénégal	Zimbabwe	2010
Slovaquie		
Sri Lanka		
Suède		
Swaziland		
Trinité-et-Tobago		
Venezuela (République bolivarienne du)		
Zimbabwe		

Autres organes subsidiaires

Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum est composé de tous les États Membres de l'ONU et des États membres des institutions spécialisées (voir résolution 2000/35 du Conseil économique et social).

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

(31 membres élus pour un mandat de deux ans, le cas échéant)¹¹

Composition à partir du 23 juin 2007

Sept membres choisis par le Conseil de sécurité

Chine

France

Panama

Fédération de Russie

Afrique du Sud

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

États-Unis d'Amérique

Sept membres choisis par le Conseil économique et social

Angola

Brésil

République tchèque

Guinée-Bissau

Indonésie

Luxembourg

Sri Lanka

Cinq pays figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'ONU et les contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies sont les plus importantes (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Allemagne

Italie

Japon

Pays-Bas

Norvège

Cinq pays figurant parmi ceux qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions de l'ONU (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Bangladesh

Ghana

Inde

Nigéria

Pakistan

¹¹ Pour les directives relatives à la composition du Comité d'organisation, voir les paragraphes 4, 5 et 6 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et le paragraphe 1 de la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité.

Composition à partir du 23 juin 2007

Sept membres élus par l'Assemblée générale

Burundi

Chili

Égypte

El Salvador

Fidji

Géorgie

Jamaïque
